

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIERE COMMISSION
21e séance
tenue le
lundi 31 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 21e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE Mlle AIDA LUISA LEVIN, HAUT FONCTIONNAIRE DU SECRETARIAT
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.21
3 novembre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 35.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE Mlle AIDA LUISA LEVIN, HAUT FONCTIONNAIRE DU SECRETARIAT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le devoir d'informer la Commission du décès soudain et prématuré de l'un des hauts fonctionnaires du Secrétariat les plus respectés, Mlle Aida Luisa Levin, spécialiste des questions politiques (hors classe) du Département des affaires de désarmement. Son décès inopiné a ébranlé tous ses collègues et de nombreux représentants. C'était une fonctionnaire dévouée qui a servi les Nations Unies et la cause du désarmement pendant 12 ans. Son dévouement personnel et ses efforts inlassables au service de la Conférence du désarmement, au Comité du désarmement et à cette commission faisaient l'admiration de tous. Je suis certain que vous vous associerez à moi pour transmettre nos sincères condoléances et notre témoignage de sympathie à sa famille et à ses amis. Mlle Levin laisse un grand vide parmi nous.

M. CAPPAGLI (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de ma délégation, au nom de ses amis et de ses compatriotes, et en me faisant l'interprète du sentiment des délégations présentes à cette commission, je suis touché par cet hommage mérité et sincère.

Ceux qui, ici même, ont eu le privilège de connaître Aida Luisa Levin et de travailler à ses côtés n'oublieront pas ses exceptionnelles qualités personnelles et professionnelles ni l'attachement et le dévouement qu'elle vouait à son travail. Son souvenir restera sans aucun doute vivant parmi nous, et nous nous rappellerons encore longtemps la collaboration inestimable qu'elle nous a apportée.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Pendant 10 des 12 années qu'elle a passées aux Nations Unies, Aida Luisa a occupé le poste de secrétaire d'un comité que j'ai eu l'honneur de présider : le Comité spécial sur le programme global de désarmement. J'ai pu ainsi apprécier directement les qualités remarquables et exceptionnelles d'Aida : sa passion du travail, ses profondes connaissances et son dévouement aux Nations Unies. Elle était réellement une fonctionnaire internationale.

Je pensais qu'Aida était à Buenos Aires et non pas à New York. Si je l'avais su, j'aurais peut-être pu faire quelque chose ou j'aurais pu savoir ce qui s'était passé.

M. Garcia Robles (Mexique)

Cela dit, si Aida s'est éteinte comme on me l'a dit, je suis certain qu'elle ne pouvait pas désirer une fin meilleure : elle est morte au champ d'honneur des Nations Unies, comme on le dit des soldats qui tombent au combat, en luttant pour une cause à laquelle ils croient. S'il en est ainsi, je répète qu'à mon avis, elle ne pouvait pas finir ses jours d'une plus belle manière.

Quoi qu'il en soit, pour nous qui la connaissons, sa disparition qui est un coup très rude nous touche profondément.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la mort prématurée d'Aida Levin. Au nom de ma délégation et en mon nom je tiens à dire combien nous regrettons la perte douloureuse de cette excellente amie, de cette efficace collègue qui a toujours su montrer sa grande intelligence, son dévouement et sa profonde maîtrise des problèmes du désarmement.

Aida Levin a étroitement travaillé à mes côtés pendant l'année écoulée alors qu'elle était secrétaire du Comité spécial sur la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et lorsque j'ai présidé ce Comité à la Conférence du désarmement. Aida Levin a été une collaboratrice infatigable et elle m'a apporté une aide précieuse dans la conduite des travaux du Comité. Sa mort est une perte irréparable pour le secrétariat de la Conférence du désarmement et pour le Secrétariat des Nations Unies.

Ma délégation s'associe aux autres délégations pour lui rendre un hommage posthume, car elle a consacré une partie de sa vie à la Première Commission et a utilisé ses capacités intellectuelles pour servir la cause du désarmement aux Nations Unies.

M. PUGLIESE (Italie) (interprétation de l'anglais) : En tant que coordonnateur pour la question de l'espace extra-atmosphérique du Groupe des Etats occidentaux membres de la Conférence du désarmement, je voudrais dire quelques mots à la mémoire de notre amie, Aida Levin, dont la mort subite et prématurée nous a frappés profondément.

Aida Levin était une femme spirituelle, intelligente et compétente. Depuis la création en 1985 du Comité spécial sur l'espace extra-atmosphérique, elle travaillait étroitement avec tous les membres de la Conférence du désarmement. Nous n'oublierons jamais son exceptionnel sens de l'humour qui, très souvent, permettait d'aplanir de grandes difficultés.

Aida Levin était également l'amie de tous les membres de la Conférence du désarmement. Elle avait des qualités personnelles éminentes, une profonde sensibilité et une attitude chaleureuse et sincère. Selon nous, elle représentait tout ce qu'il y a de meilleur parmi les fonctionnaires du Secrétariat, et je puis dire très sincèrement qu'elle nous manquera beaucoup.

M. FAN Guoxiang (Chine) (interprétation du chinois) : Au nom de la délégation chinoise, et en mon nom j'aimerais dire que nous déplorons profondément la mort soudaine d'Aida Levin. Au cours des réunions de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement tenues à New York, j'ai eu l'occasion de travailler avec Aida Levin et, à mon avis, elle était une collaboratrice remarquable du Département des affaires du désarmement. Non seulement elle connaissait à fond la question, mais elle était également patiente et enthousiaste. A Genève, lorsque d'autres collègues et moi-même avons travaillé avec elle au sein du Groupe des 7, elle nous a apporté une aide précieuse, de même qu'aux autres délégations. Je voudrais prier l'Ambassadeur de l'Argentine de transmettre nos plus sincères condoléances à la famille d'Aida Levin et exprimer nos condoléances au Secrétariat des Nations Unies.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : En cette triste occasion, j'interviens en ma qualité de président du Groupe des Etats occidentaux membres de la Conférence du désarmement à Genève et, je crois, au nom de tous les autres Etats occidentaux membres des Nations Unies.

Nous avons subi une perte tragique. Nous avons perdu une fonctionnaire des Nations Unies qui était également notre amie. Nous nous rappelons le dévouement qu'Mlle Aida Levin montrait dans son travail, et nous lui en sommes profondément reconnaissants. Sur le plan personnel, je n'oublierai jamais l'assistance qu'elle m'a accordée lorsque j'ai eu le privilège d'être président de la Conférence du désarmement.

Nous nous joignons aux autres délégations pour demander à l'Ambassadeur de l'Argentine de transmettre à la famille de Mlle Mlle Aida Levin nos plus sincères condoléances. Nous transmettons également ces condoléances au Secrétaire général des Nations Unies, car nous ne devrions jamais oublier que le Secrétariat est l'un des organes de l'Organisation prévus par la Charte et ses membres sont aux côtés des Etats Membres dans la poursuite ces objectifs qui nous sont chers. Mlle Aida Levin a précisément poursuivi ces objectifs d'une manière tout à fait exceptionnelle, et aussi longtemps qu'il y aura des personnes comme elle au Secrétariat des Nations Unies l'Organisation accomplira des progrès et atteindra ses objectifs.

M. BAYART (Mongolie) : J'ai demandé la parole pour dire quelques mots au nom du Groupe des pays socialistes membres de la Conférence du désarmement, dont je suis le Coordonnateur en matière de prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les délégations de ces pays sont profondément

M. Bayart (Mongolie)

attristées par cette nouvelle tragique de la disparition cruelle, par cette mort prématurée de notre collègue, de notre amie, Aida Levin.

Comme beaucoup d'autres collègues, je la connaissais personnellement depuis longtemps. J'ai eu le plaisir de travailler avec elle au sein du Groupe spécial chargé d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Aida Levin était très appréciée par tous ceux qui la connaissaient. Elle avait de très grandes qualités humaines et professionnelles. Elle était une fonctionnaire hautement qualifiée et profondément dévouée à son travail. Elle comprenait les objectifs du désarmement et s'efforçait d'y apporter sa contribution.

Il m'était très agréable de travailler à ses côtés. Comme secrétaire du Comité spécial que j'ai mentionné, elle m'apportait un grand concours dans l'accomplissement de mes tâches.

M. Bayart (Mongolie)

Je voudrais prier la délégation argentine de transmettre à la famille et aux proches de Mlle Aida Levin nos condoléances les plus sincères auxquelles nous associons également le Secrétariat des Nations Unies.

Je me joins à vous, Monsieur le Président, pour dire que sa mort laisse un grand vide et que nous n'oublierons jamais Mlle Aida Levin.

M. FISCHER (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Nous désirons exprimer la surprise et la douleur de la délégation de l'Uruguay après avoir appris cette nouvelle. Cette disparition nous prive de la sympathie, de la chaleur humaine et du dévouement à la cause du désarmement ainsi que de la maîtrise professionnelle, qui caractérisaient Aida Levin. Nous tenons à présenter nos condoléances, par l'intermédiaire de la délégation de l'Argentine à sa famille et aussi au Secrétaire général des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre des hommages chaleureux et émouvants à la mémoire de Mlle Aida Levin et je voudrais maintenant demander au Secrétaire général adjoint au Département des affaires de désarmement de bien vouloir dire quelques mots.

M. AKASHI, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, (interprétation de l'anglais) : Je suis profondément touché des paroles de sincères condoléances prononcées ici par un certain nombre de représentants et je ne manquerai certainement pas de transmettre ces sentiments à la famille de ma collègue Aida Levin.

Tous mes collègues et moi-même au Département des affaires de désarmement, voudrions nous associer aux sentiments qui ont été exprimés. Sans aucun doute, Aida représentait le professionnalisme au sens le plus pur de ce terme. Elle accomplissait sa tâche avec beaucoup de compétence et d'intégrité et figurait parmi les conseillers les plus écoutés du Département.

Malgré cette tragédie, nous poursuivrons bien sûr les tâches qui nous ont été confiées, et aiderons de notre mieux la Commission, la Conférence du désarmement et d'autres organismes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je demander aux représentants de se lever et d'observer une minute de silence en hommage à la mémoire de Mlle Aida Levin.

Les membres de la Commission observent une minute de silence.

POINTS 51 A 69, 139, 141 ET 145 (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. McDONAGH (Irlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, tout en respectant à la fois l'article 110 du règlement intérieur et votre désir de ne pas nous voir entrer dans des félicitations prolongées, il m'est impossible de dissimuler la satisfaction profonde de ma délégation à vous voir présider nos travaux et je ne puis m'empêcher de vous dire que nous avons l'intention d'appuyer fermement vos efforts tandis que vous menez les activités du Comité à des résultats productifs.

Dans sa déclaration à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, mon premier ministre a demandé que l'on s'engage à faire du désarmement un facteur véritable de la politique de sécurité de tous les pays. Il a également demandé que l'on adopte toute une série de mesures concrètes pour traduire cet engagement dans la réalité en fixant des limites précises à la dimension militaire de la sécurité.

Il est généralement admis qu'une course effrénée aux armements risque plus de saper que d'augmenter la sécurité. Presque tous les pays arrivent à la conclusion que certaines mesures de limitation des armements sont nécessaires si l'on veut placer des limites aux dépenses militaires. Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils soient prêts à réduire leurs dépenses et encore moins à renverser l'accumulation d'armes ni à réduire leur nombre ni à abandonner les améliorations qualitatives des armements. En dépit de la récente évolution positive, on continue de mettre en oeuvre des plans visant à déployer des milliers de nouvelles armes nucléaires.

La course qui continue en vue d'avoir un nombre toujours plus grand d'armes nucléaires de plus en plus perfectionnées n'a pas amené la stabilité. De telles armes sont en soi une importante source de malaise et ne contribuent pas à l'apparition d'un climat politique international à l'abri de la méfiance mutuelle et de la crainte. L'Irlande s'est engagée envers cet objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La récente amélioration dans les relations Est-Ouest laisse espérer que la course aux armements peut vraiment être arrêtée malgré les déceptions du passé et les difficultés qu'il reste à surmonter. L'élimination des forces nucléaires de portée intermédiaire est un pas important dans la bonne voie. La ratification à Moscou du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité FNI) a été, à juste titre, accueillie comme la réalisation importante qu'elle est vraiment. Cet accord prouve, comme il aurait fallu le faire

M. McDonagh (Irlande)

depuis longtemps, que les superpuissances ne considèrent pas le maintien des niveaux actuels d'arsenaux nucléaires comme étant essentiels pour leur sécurité et que la paix et la sécurité internationales peuvent en général être augmentées grâce à des mesures de limitation d'armements et de désarmement.

Et pourtant cette réalisation historique ne doit pas nous empêcher de relever les défis ou nous amener à retarder les travaux qui nous attendent. Et cela vaut particulièrement dans le domaine des forces nucléaires stratégiques. Les possibilités qu'offre la récente évolution dynamique dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne doivent pas être négligées. Nous ne pouvons pas ignorer le fait troublant que l'expansion et le développement des arsenaux nucléaires mondiaux semblent se poursuivre inexorablement. C'est ainsi qu'en quatre ans seulement, les stocks stratégiques nucléaires des deux superpuissances ont augmenté de quelque 4 500 armes nouvelles. Encore plus troublant et important est le nombre croissant de perfectionnements qualitatifs, notamment dans la précision des missiles balistiques.

Les progrès réalisés pour mettre au point le texte d'un accord visant à réduire de moitié les forces stratégiques nucléaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique sont de bon augure. Nous avons constaté que malgré la nécessité de travaux importants avant d'être en mesure d'ouvrir ce traité à la signature, plusieurs éléments clefs ont déjà été convenus. Ma délégation espère que ces négociations aboutiront rapidement à une conclusion fructueuse. Nous attendons des superpuissances, qu'elles concluent un accord sur les armes stratégiques, visant à ne pas encourager une nouvelle course pour obtenir la supériorité dans d'autres domaines que l'accord ne couvrira pas. L'objectif doit continuer d'être une tendance véritable, irréversible, vers une diminution du nombre des armes nucléaires stratégiques détenues par les superpuissances ainsi qu'une réduction des améliorations qualitatives.

M. McDonagh (Irlande)

L'espace extra-atmosphérique est sans conteste le patrimoine commun de l'humanité. Il est essentiel d'empêcher une nouvelle course aux armements dans cet environnement. La sécurité du monde ne saurait être renforcée en exploitant l'espace extra-atmosphérique dans le but d'affiner les stratégies existantes dans la perspective d'une guerre nucléaire. Il serait assurément paradoxal que les efforts les plus récents pour limiter la course aux armements sur notre planète aient pour principal résultat d'ouvrir la voie à une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il est donc important de respecter strictement tous les accords existants, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, et notamment le Traité ABM de 1972. Nous espérons que les deux superpuissances seront en mesure de réaffirmer leur engagement à ce traité qui va dans le sens de leurs intérêts et de ceux de la communauté internationale. En outre, il est vital que les négociations multilatérales sur l'espace extra-atmosphérique sortent de l'impasse où elles se trouvent actuellement et que des discussions concrètes soient entamées au sein de la Commission du désarmement pour compléter le système juridique existant en ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique.

Les superpuissances devraient parvenir à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans un avenir proche. Elles démontreraient ainsi leur volonté de mettre fin à la course aux armements. C'est là un objectif immédiat et non pas à long terme. Le long terme est en effet une échéance trop vague pour une question aussi primordiale que la course aux armes nucléaires. Les essais ont pour but de moderniser les armes nucléaires et de démontrer leur constante efficacité meurtrière. Réduire quantitativement les armes nucléaires ne suffit pas. Tant que des améliorations qualitatives pourront être apportées, la course aux armements se poursuivra. Trente années de délibérations et de négociations n'ont abouti qu'à des accords partiels. Aucun des trois traités partiels d'interdiction d'essais nucléaires conclus jusqu'à présent n'a modifié le programme d'armements ni empêché le perfectionnement des armes nucléaires. Il est évident qu'une vérification adéquate ou les craintes au sujet de cette vérification ne peuvent être avancés comme arguments pour faire obstacle à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Un régime international efficace de non-prolifération est essentiel au processus de désarmement. Le Traité de non-prolifération est un instrument primordial. Il constitue l'un des principaux résultats qui ont couronné les efforts entrepris sur le plan international pour limiter les armes. Personne n'a

M. McDonagh (Irlande)

à gagner une prolifération des armes nucléaires. L'objectif des années à venir doit donc être de renforcer le Traité de non-prolifération, de parvenir à un accroissement du nombre de ses adhérents et de veiller à ce qu'il demeure un instrument ferme pour promouvoir et réaliser la limitation des armes nucléaires et le désarmement.

Ma délégation est heureuse de constater que 140 Etats adhèrent aujourd'hui au Traité de non-prolifération. Il est cependant troublant de constater que plusieurs pays ont choisi de rester en dehors de ce traité et que d'autres se sont dotés ou poursuivent leurs efforts pour se doter d'armes nucléaires. Le fait que certaines aient pu aller au-delà - et soient même en mesure de fabriquer des armes nucléaires doit être pris en considération. Nous sommes convaincus qu'un régime de non-prolifération nucléaire universel, efficace et durable ne peut que renforcer la paix et la sécurité internationales et servir au mieux les intérêts de tous les pays, petits et grands, nucléaires et non nucléaires.

De récents rapports sur l'emploi d'armes chimiques ont profondément troublé la communauté internationale. Nous nous félicitons des efforts réalisés lors de la Conférence du désarmement pour parvenir à un accord sur une convention relative aux armes chimiques et du consensus qui a commencé à se faire jour sur certains éléments centraux d'une convention, y compris sur la question de la vérification. Nous reconnaissons que nombre de problèmes épineux - certains d'ordre technique, d'autres de caractère plus global - restent encore à régler. Nous espérons qu'une solution pourra être trouvée et qu'une convention bénéficiant d'un appui et d'une adhésion universels pourra voir le jour. Il est important de parvenir à un consensus pour permettre l'élimination de ces armes et faire aboutir les efforts de désarmement sur le plan multilatéral. Cela démontrerait fort opportunément que la Conférence du désarmement peut passer de négociations complexes et approfondies à la conclusion éventuelle d'un accord efficace et vérifiable. En attendant, ma délégation appuie sans réserve les progrès réalisés à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale pour renforcer le rôle du Secrétaire général en ce qui concerne les enquêtes sur l'utilisation des armes chimiques. Nous appuyons également la récente proposition concernant la tenue d'une conférence internationale pour renforcer le Protocole de Genève de 1925.

Le désarmement classique est une partie intégrante et importante du processus de désarmement. La course aux armes classiques ne sert qu'à exacerber les tensions et à saper la sécurité. Elle ne se limite pas aux deux principales alliances mais

M. McDonagh (Irlande)

s'étend à toutes les parties du globe. Elle absorbe d'immenses ressources, nécessaires, voire indispensables, au développement économique et social. Nous nous félicitons des signes apparus au cours de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et témoignant d'une conscience accrue de l'impérieuse nécessité de multiplier les efforts pour limiter la course aux armes classiques. La paix et la sécurité internationales ne peuvent être maintenues que si la communauté internationale se penche sur les aspects de ce grave problème, y compris le perfectionnement permanent des armes classiques.

A deux reprises, au cours de ce siècle, l'Europe a été le théâtre de guerres classiques aux conséquences catastrophiques. La plus grande concentration mondiale d'armes et de forces classiques se trouve aujourd'hui encore en Europe. L'Irlande est parfaitement consciente des menaces que font peser sur la paix et la sécurité l'accumulation et la concentration de telles armes. Les craintes que font naître de façon bien compréhensives les armes classiques ont également profondément altéré les relations entre des pays d'Europe, entre l'est et l'ouest.

Ma délégation espère que les négociations, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), sur les forces classiques sur ce continent, s'ouvriront rapidement à la suite de la réunion privée de Vienne. Nous espérons que de nouveaux efforts seront entrepris avec détermination pour mettre un terme à l'accroissement permanent des forces et des armements et éliminera toute possibilité d'attaque surprise et d'offensive de grande envergure sur tout le continent européen.

Nous espérons aussi que les négociations sur les mesures ayant trait à la confiance et à la sécurité, ajoutées à celles déjà convenues à Stockholm en 1986, s'ouvriront dans un proche avenir et qu'elles permettront d'apaiser les craintes provoquées par les activités militaires en Europe. Cela contribuerait également à faire progresser les négociations sur la réduction des forces classiques. Des mesures mises en application depuis maintenant plus de deux ans ont déjà eu pour résultat une plus grande ouverture et une meilleure compréhension réciproque dans le domaine militaire, ce qui devrait servir de norme dans les relations concernant la sécurité entre l'est et l'ouest, en Europe.

Tout en se félicitant de l'instauration du dialogue et du résultat intervenu jusqu'à présent dans les négociations entre les deux superpuissances, ma délégation est frappée par le fait qu'au niveau multinational il n'ait pas été possible de s'engager dans une voie tout aussi positive et qu'on ne soit pas parvenu à une meilleure compréhension et à des accords sur les problèmes pressants que connaît

M. McDonagh (Irlande)

actuellement la communauté internationale. Nous avons été déçus, en juin dernier, de constater que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pas été en mesure de parvenir à un accord sur un document final. Nous pensons que les obstacles qui empêchent d'aboutir à un accord pourraient et devraient être surmontés. Nous regrettons que l'amélioration du climat international n'ait pas été perçue de façon appropriée aux Nations Unies et que la communauté internationale n'ait pas été en mesure d'avoir une position unanime sur des questions qui sont source des plus graves préoccupations - non seulement pour les grandes puissances mais pour chacune des nations du monde. Alors que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des armes et le désarmement sont fort encourageantes, il est particulièrement important que soit réaffirmé l'engagement au récent processus multilatéral et que des réalisations concrètes soient enregistrées de façon à démontrer l'attachement de tous les pays à l'objectif du désarmement général et complet.

M. McDonagh (Irlande)

Il est maintenant nécessaire d'aller de l'avant pour regagner le terrain perdu. Nous espérons que, dans les travaux de la Commission et ailleurs, il sera possible de couvrir les domaines où les divergences persistent. Il faut qu'il y ait parallélisme entre les processus bilatéral et multilatéral. Il va de soi que nous ne proposons pas ici que le rythme ou les détails des négociations bilatérales soient déterminés par le processus multilatéral. Mais, de son côté, le processus multilatéral ne doit pas être réduit à la passivité, privé d'un rôle et d'une responsabilité qui appartiennent à tous les pays. La cause du désarmement ne serait pas servie si, pour arriver à un consensus international, nous décidions simplement de réduire nos ambitions au point de les rendre insignifiantes. Et ce n'est pas non plus faire preuve de réalisme que d'adopter des résolutions qui méconnaissent les véritables divergences qui nous divisent dans le domaine de la course aux armements et sur la façon dont on peut l'arrêter. Tous les efforts doivent être faits pour dégager un consensus, mais il ne faut pas ignorer la voix de la communauté internationale, ni même la réduire à un simple murmure.

C'est principalement dans la Conférence du désarmement que les espoirs d'une action multilatérale ont été placés. Il y a maintenant 10 ans que la Conférence du désarmement a été constituée sous sa forme actuelle. Son ordre du jour permanent - son "décalogue", convenu en 1979 -, son ordre du jour annuel et son programme de travail sont ambitieux et complets, ce qui est naturel. Et pourtant, l'espoir que la Conférence du désarmement favoriserait un accord, au sein de la communauté internationale, sur de nombreux problèmes importants qu'elle a la responsabilité de négocier n'a pas été réalisé.

En revanche, sur une note plus positive, je dirai que l'année 1983 aura été témoin d'un renouveau de vitalité aux Nations Unies, en tant qu'organisation qui inspire la confiance et obtient des résultats. Nous espérons que de nouvelles manifestations du potentiel des Nations Unies renforceront l'engagement des pays envers l'Organisation en tant qu'élément central dans le processus multilatéral de désarmement. Les Nations Unies, conformément à la Charte, ont la responsabilité d'encourager le désarmement dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le domaine du désarmement l'Assemblée générale des Nations Unies ne doit pas se contenter d'être une instance où l'on vote et où l'on procède à des déclarations de rhétorique. Au cours de ces dernières années, nous avons entendu beaucoup de critiques à l'égard du "mécanisme de délibérations". Beaucoup a été fait - et beaucoup reste à faire - pour améliorer le cadre institutionnel qui s'occupe du désarmement. Mais, en définitive, le succès ou

M. McDonagh (Irlande)

l'échec ne dépend pas du mécanisme mais des Etats Membres et de leur volonté politique de faire preuve d'un esprit d'accommodement réciproque. Nous espérons que la Première Commission tiendra cette année une session productive, qui renforcera les efforts - si largement appuyés au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale - en vue de rationaliser nos travaux et de les rendre plus efficaces. Votre engagement personnel envers cet objectif, Monsieur le Président, a tout l'appui de ma délégation. Nous espérons, notamment, qu'à la présente session tous les membres renouvelleront leur engagement envers les institutions collectives des Nations Unies et leur rôle central dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

M. AZAMBUJA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais me joindre à ceux qui ont déploré le décès subit de Mlle Aida Levin. C'était une amie très chère et une collaboratrice très précieuse de notre secrétariat.

Ma délégation voudrait aborder aujourd'hui la question des armes chimiques et le problème connexe de la vérification. Les difficultés concernant cette dernière question qui ont surgi dans le contexte des négociations de Genève portant sur une interdiction universelle et non discriminatoire des armes chimiques montrent les difficultés générales qu'implique toute tentative d'assurer le respect des accords de désarmement.

Le réemploi récent des armes chimiques a choqué l'opinion publique internationale. Des souvenirs depuis longtemps oubliés de souffrances et de morts ont été ressuscités par des images et des témoignages dramatiques. Soudain, des armes dépassées ont semblé être les armes de l'avenir. Nous devons, par conséquent, réaffirmer la validité et l'applicabilité du Protocole de Genève de 1925 et, à cet égard, nous nous félicitons de l'annonce formelle, par M. Pierre Morel, Ambassadeur de France, de la convocation d'une conférence à Paris du 7 au 11 janvier afin de réaffirmer solennellement l'adhésion internationale au "Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gas asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques", signé à Genève en 1925 et auquel le Brésil est partie sans réserve. Selon nous, cette rencontre internationale ne diminuera en rien le travail qui est fait, à Genève, au Comité spécial sur les armes chimiques. Bien au contraire, elle va conférer un élan supplémentaire à ces négociations. Mon gouvernement participera à cette conférence proposée par les Présidents Reagan et Mitterrand, convaincu que ce sera une conférence tournée vers l'avenir qui répondra à la nécessité de renforcer la prise de conscience à l'échelle mondiale de l'urgence d'une interdiction universelle et

M. Azambuja (Brésil)

non discriminatoire des armes chimiques, et pourra ainsi attirer de nouvelles adhésions au Protocole.

Interdire l'emploi ne suffit cependant pas. Le droit international, l'opinion publique mondiale et les pressions politiques ne répondent pas aux espérances dans un monde d'entités souveraines. Nous devons aller plus loin et créer une convention multilatérale interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage des armes chimiques et assurant leur destruction. Les négociations qui se poursuivent maintenant à la Conférence du désarmement à Genève, auxquelles ma délégation participe avec enthousiasme et dans un esprit de souplesse, n'ont pas encore abouti. Le temps ne suffira pas à éliminer nos divergences, qui sont bien connues. Seule la volonté politique - concept éculé mais qui demeure irremplaçable - nous permettra de surmonter les derniers obstacles.

Le progrès dans les négociations sur les armes chimiques, néanmoins, serait favorisé par un mouvement général vers le désarmement, surtout sur le plan nucléaire. Certains pourraient estimer qu'il est assez hypocrite que ceux là même qui les blâment de posséder des armes chimiques dont les effets sont terrifiants soient des Etats qui ont les arsenaux nucléaires les plus formidables, qui peuvent entraîner la souffrance et la mort chez des millions de personnes et même effacer toute trace de vie humaine de la surface de la Terre. Si, comme certains le disent, les armes chimiques sont l'arme nucléaire du pauvre, un bon moyen de favoriser leur interdiction serait de viser simultanément l'objectif à long terme d'interdiction des armes nucléaires.

J'en viens maintenant au projet de convention négocié à la Conférence du désarmement, ce que l'on appelle le "texte évolutif", et je voudrais faire quelques remarques générales à cet égard. Les obligations majeures qui doivent figurer dans la Convention sont de ne pas mettre au point, fabriquer ni acquérir, stocker ou conserver par d'autres moyens des armes chimiques ni les transférer à qui que ce soit et détruire les armes chimiques et les installations de fabrication de ces armes que possèdent chaque partie. Nous pensons donc qu'il est souhaitable que l'on mentionne le caractère universel et non discriminatoire de notre convention, qui est l'un de ses traits les plus caractéristiques et qui, grâce aux dispositions de vérification, peut servir de précédent pour de futurs accords de désarmement.

L'article VI "Activités non interdites par la Convention" et l'article XI "Développement économique et technologique" sont essentiels pour les industries chimiques civiles de toutes les nations, mais surtout pour les pays en

M. Azambuja (Brésil)

développement, qui ne peuvent accepter que leurs secteurs nationaux à peine naissants soient lésés par des restrictions ou des excès et des rigidités indues du système de vérification, surtout lorsqu'ils n'ont jamais eu d'armes chimiques ou n'en fabriquent pas, comme c'est le cas pour le Brésil.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement brésilien compte que la Convention reconnaîtra l'importance de la coopération internationale dans le domaine de l'industrie chimique à des fins pacifiques, compte dûment tenu des besoins des pays en développement de même que des droits de tous les Etats de bénéficier des fruits de la technique dans le domaine de la chimie.

M. Azambuja (Brésil)

L'assistance, objet de l'article X du texte, constitue un autre élément crucial pour tous les Etats qui ne détiennent pas d'armes chimiques, et qui estiment avoir le droit légitime de recourir à l'aide multilatérale en cas de recours contre eux à la menace ou à l'emploi des armes chimiques. La résistance opposée par certains pays développés au caractère multilatéral et obligatoire de cette assistance nécessaire diminuera, sans aucun doute, lorsqu'ils prendront conscience du rôle crucial qu'une disposition de ce genre doit jouer si nous voulons véritablement rédiger un traité susceptible d'être appliqué universellement.

Comme le prévoit l'article VIII, la structure politique de la future organisation sur l'interdiction des armes chimiques, qui n'en est qu'à ses débuts, est l'un des points les plus pertinents dont nous ayons à traiter. Nous espérons qu'elle permettra à l'organisation d'être représentative et efficace, et que l'on renoncera aux idées oligarchiques qui donneraient le droit à certains pays d'être représentés de manière permanente au conseil exécutif. Nous rédigeons un instrument qui est important en soi et qui, du fait de son rôle de modèle éventuel pour de futurs accords de désarmement, sera considéré comme une pierre angulaire du nouvel ordre international. Il serait décourageant de recourir à des schémas qui s'inspirent d'une mentalité dépassée de suprématie.

Le rôle de l'organisation et de son conseil exécutif sera crucial lorsqu'il s'agira de garantir une vérification appropriée du respect. On peut éviter ou, du moins, réduire de façon significative les cas d'emploi abusif ou à mauvais escient, à condition que l'Etat qui exige une inspection "sur mise en demeure" - forme de vérification la plus efficace et la plus péremptoire - sache que sa demande et les résultats de l'inspection seront évalués par un organe collectif, le conseil exécutif, ce qui confèrera à ce processus le caractère multilatéral indispensable.

Le temps passé à la rédaction des dispositions consacrées à la vérification de la Convention sur les armes chimiques qui a été négociée à Genève montre les difficultés inhérentes à la définition d'un régime qui garantisse suffisamment le respect du Traité par les autres parties tout en évitant d'empiéter sur les activités économiques à des fins pacifiques ou sur des activités militaires qui ne relèvent pas de la Convention. Cet équilibre est très difficile à identifier et à préserver, car des divergences persistent non seulement dans les approches des grandes alliances militaires mais également dans les perceptions des pays industrialisés et des pays en développement. Les exigences de la vérification au

M. Azambuja (Brésil)

niveau des négociations bilatérales des superpuissances tiennent pleinement compte des dangers qu'impliquent la concentration massive d'armes nucléaires et la grande portée et l'extrême précision des systèmes de vecteur, car des décisions prises en une fraction de seconde peuvent être vitales. Quand il s'agit de négociations multilatérales, les exigences de la vérification doivent tenir compte de chaque situation, de chaque type de système d'armes, et il convient d'éviter qu'une seule catégorie de mesures de vérification ne soit appliquée à tous les cas qui se présentent.

Il convient de maintenir un équilibre raisonnable entre le caractère automatique de la vérification et une sorte de défense contre son utilisation à des fins de politique, de propagande ou de collecte d'informations, afin d'éviter qu'une mesure normalement destinée à créer la confiance ne devienne une source de méfiance.

La vérification est un élément important des accords de désarmement, mais non pas l'objectif de tout accord de désarmement. La vérification est essentiellement inhérente à un traité donné, et doit s'adapter à la portée, à la nature et à l'objectif de chaque accord. La session de fond de 1988 de la Commission du désarmement des Nations Unies, de 1988, a approuvé 16 principes généraux qui précisent ou complètent ceux qui figurent dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première consacrée au désarmement. Nous appuyons largement les travaux accomplis sous votre direction, Monsieur le Président, et nous estimons que les nouveaux principes sont un complément utile à ceux que la communauté internationale a déjà consignés dans le Document final. Parmi eux, nous accordons une attention toute particulière au dixième principe qui attribue le droit égal à tous les Etats de participer au processus de vérification internationale des accords auxquels ils sont parties, et au quinzième qui se lit comme suit :

"Les arrangements de vérification devraient être mis en oeuvre sans discrimination et ne pas, pour aboutir, influencer indûment sur les affaires intérieures des Etats parties ou d'autres Etats ni compromettre leur développement économique, technique et social."

Ces deux principes résument, dans une certaine mesure, ce qui, selon nous, est la règle fondamentale des futurs systèmes de vérification : égalité, non-discrimination, non-ingérence et développement économique libre.

M. Azambuja (Brésil)

La vérification doit également être faisable et rentable. Si nous l'étendons à ses ultimes limites, l'idée même de vérification peut bloquer toute négociation de désarmement. Nous devrions plutôt insister sur l'effet dissuasif des procédures de vérification sur les contrevenants éventuels.

On a beaucoup parlé du rôle éventuel des Nations Unies dans ce domaine. Comme, selon nous, l'Organisation doit jouer un rôle crucial et assumer une responsabilité primordiale dans le désarmement dans son ensemble, nous souhaitons, en principe, qu'elle y contribue, d'autant plus que récemment son action dans la gestion de certains problèmes régionaux a été couronnée de succès au-delà de toute espérance. Il convient maintenant de réfléchir ensemble, avec l'avis d'experts qualifiés, et de préparer de nouvelles mesures compte tenu de ces principes.

La vérification retient de plus en plus l'attention accrue et constitue l'une des questions clefs des débats sur le désarmement. C'est un élément positif dans la mesure où cela a permis et permettra à l'avenir d'adopter des mesures de désarmement. Nous devons cependant veiller à ce qu'elle ne devienne pas un obstacle, ou un prétexte à la stagnation des négociations de désarmement.

Jorge Luis Borges, l'écrivain argentin, conte, dans l'une de ses nouvelles, l'histoire d'un roi qui voulait des cartes si parfaites et détaillées que ses cartographes ont commencé à faire des cartes de plus en plus grandes, jusqu'à ce qu'elles atteignent l'échelle de 1/1 et se réduisent simplement à reproduire la réalité. Mais la pluie, le vent et le soleil ont peu à peu détruit ces reproductions parfaites. J'espère que nous ne pousserons pas nos exigences de vérification à de tels extrêmes inaccessibles.

M. IN SOPHEAP (Kampuchea démocratique) : Monsieur le Président, c'est pour la délégation du Kampuchea démocratique un grand plaisir de vous adresser ses sincères félicitations pour votre élection unanime à la tête de cette importante commission. Votre vaste connaissance, votre compétence et vos longues expériences sont les meilleurs garants des succès de nos travaux. Ma délégation vous assure de son entière coopération et adresse également ses félicitations aux autres membres du Bureau. Elle ne peut manquer d'exprimer ses remerciements à notre président sortant, S. E. M. l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya du Zaïre, pour le travail remarquable qu'il a accompli pendant la dernière session.

Dans son message en date du 20 septembre dernier à l'occasion de la Journée internationale de la paix, le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré :

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

"La commémoration aujourd'hui de la Journée internationale de la paix est une occasion propice et heureuse, au moment où la recherche de la paix s'accélère à travers le monde. Cependant, nous ne devons pas oublier que la paix n'arrive pas accidentellement ou automatiquement. Les progrès impressionnants que nous avons réalisés pour terminer un certain nombre de conflits sont le résultat des efforts ardues, dans certains cas durant plusieurs années. Les Nations Unies sont à l'origine de ces efforts."

Néanmoins il a ajouté que "les canons de la guerre" continuent à se faire entendre dans d'autres régions du monde.

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

Notre éminent Secrétaire général a raison. En effet, la communauté internationale peut se féliciter des progrès accomplis ces 12 derniers mois. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique ont signé le 8 décembre 1987 le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Les relations Est-Ouest se sont améliorées. Le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan sous la supervision de l'ONU dans le cadre d'un accord signé, le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq après huit ans de guerre, le retrait des forces sud-africaines de l'Angola et la perspective de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité sur la Namibie, l'acceptation par les parties au conflit du plan de paix présenté par l'ONU pour régler le problème du Sahara occidental ont conduit à un certain relâchement des tensions dans le monde. Les efforts conjugués de toute la communauté internationale avec le rôle catalyseur de l'ONU, ainsi que la lutte des peuples assujettis contre la politique de puissance et de domination, ont contribué à l'amélioration du climat mondial.

Ces progrès sont cependant encore très limités. Les arsenaux nucléaires restent une menace mortelle pour l'humanité. Aucun progrès n'a été fait dans la réduction des armes conventionnelles. La course aux armements ne s'est pas arrêtée. La politique de puissance, de domination et d'expansion, malgré les échecs subis, reste très agressive. Les guerres régionales se poursuivent. Les relations internationales sont toujours marquées par la méfiance. La paix et la sécurité restent donc gravement menacées.

Une des grandes difficultés du problème du désarmement est la juste évaluation des besoins de sécurité de chaque Etat, sur lesquels se baseront les efforts pour trouver un équilibre raisonnable et juste, et pour réduire ces besoins progressivement au niveau le plus bas. En effet, l'armement de certains pays n'est pas dicté uniquement par des raisons de sécurité nationale.

Par exemple, le retrait américain du Viet Nam en 1975, toutes choses égales par ailleurs, ne diminue en rien la sécurité de l'autre superpuissance. Pourtant celle-ci en a profité pour acquérir au Viet Nam les bases militaires de Cam Ranh et Danang, accroître sa présence dans la région en troupes, flotte, aviation, stations de contrôle et de surveillance et autres installations stratégiques.

Dans le même contexte, notre voisin de l'Est en a profité pour réaliser sa propre ambition expansionniste régionale dans le cadre de la stratégie globale, militaire, idéologique et économique de cette superpuissance. Son parti communiste, depuis le premier congrès jusqu'au dernier en date tenu en

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

décembre 1986, n'a jamais manqué de réaffirmer sa détermination de réaliser une "Fédération indochinoise" sous sa coupe, englobant dans un premier temps le Laos et le Kampuchea - Cambodge en français - et ensuite, au fur et à mesure, tous les pays de la péninsule situés entre l'Inde et la Chine. A travers des générations depuis 1930, date de sa fondation, il a systématiquement inculqué la stratégie pour la réalisation de cette fédération aux cadres de tous les échelons, à ses membres et à ceux de sa jeunesse communiste. Il a bâti une armée gigantesque à la mesure de son ambition, la troisième du monde en effectif, avec 1 200 000 hommes dans les unités régulières, 1 500 000 autres dans les milices et forces paramilitaires. Son énorme arsenal comprend outre les armes conventionnelles sophistiquées, des armes chimiques et bactériologiques, qui ont semé des dévastations et entraîné des centaines de milliers de victimes au Cambodge. Clamant avec fierté qu'il est le poste avancé du socialisme, il se donne pour mission de placer la région sous l'influence du bloc de la superpuissance, sa protectrice et bailleur de fonds. Ayant réussi la conquête du sud en 1975, il est convaincu que rien désormais ne pourra arrêter son avance. En 1977, il a fini d'annexer le Laos. En décembre 1978, il a envoyé un quart de million de soldats envahir le Kampuchea afin d'achever la formation de la petite Fédération indochinoise, étape nécessaire à une expansion plus grande. C'est ainsi qu'un conflit régional est né, qui a déjà duré 10 ans et qui va durer longtemps encore si la lutte sur le terrain est affaiblie et si la pression internationale sur l'agresseur se relâche. Cette situation a rendu vains jusqu'à présent les efforts des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) pour la réalisation dans la région de la zone de paix, de liberté et de neutralité, à laquelle souscrit entièrement le Kampuchea démocratique.

Les faits passés et présents montrent que la stratégie de la superpuissance en question et de son allié ne changera pas dans un avenir prévisible. Elle reste la source de la tension, de l'instabilité et de la méfiance dans la région. Elle anime la course aux armements.

Nous devons mettre à profit les progrès accomplis pour avancer vers des réductions décisives des armes nucléaires et des armes conventionnelles, l'adoption d'une convention sur les armes chimiques et d'autres objectifs du désarmement. Nous ne perdons cependant pas de vue que le but final du désarmement est la paix et la sécurité. Celles-ci ne seront pas déterminées par les seules mesures techniques ou par les quantités d'armes que nous aurions limitées. L'approche doit être plus large pour comprendre en plus, des instruments juridiques, des engagements

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

politiques, moraux et d'autres mesures appropriées. C'est là que le rôle des Nations Unies apparaît dans toute son importance, indispensable et irremplaçable.

Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez souligné, je cite,

"... Les Nations Unies jouissent aujourd'hui d'un respect renouvelé, lequel a suscité en retour un nouveau sentiment d'assurance au sein même des Nations Unies. Le monde a besoin du leadership dynamique et pragmatique des Nations Unies pour mettre fin aux conflits régionaux." (A/C.1/43/PV.21, p. 6)

Le Kampuchea démocratique est parmi les premiers à se réjouir de ce regain de prestige et de vigueur de notre organisation. En effet, victime d'une agression et d'une occupation étrangères qui le menacent jusque dans sa survie, il a toujours placé son espoir en l'ONU, organisation mondiale la plus haute et la plus représentative de la communauté des nations, dotée d'une charte précise, de règles de procédure bien établies et d'autres moyens nécessaires.

C'est ainsi qu'en 1979, alors qu'il venait d'être envahi par les troupes du voisin agresseur, le Kampuchea démocratique a immédiatement saisi le Conseil de sécurité de cette agression. Le veto de la superpuissance alliée de l'agresseur ne l'a pas désespéré de l'ONU. Il a fait appel à l'Assemblée générale et à la Conférence internationale sur le Kampuchea tenue sous les auspices de l'ONU en 1981. Il ne s'est pas fait faute, dans ses plans de paix, de se référer à l'ONU. On sait que notre agresseur, par contre, conteste le rôle des Nations Unies dans le règlement du problème du Kampuchea et rejette les neuf résolutions de l'Assemblée générale et la Déclaration de la Conférence internationale qui demandent le retrait total et inconditionnel des troupes d'agression du Kampuchea.

M. In Sopheap (Kampuchea démocratique)

Le Kampuchea démocratique s'attend toujours à ce que notre organisation assume pleinement son rôle, défende les droits, la liberté et la souveraineté des nations en faisant respecter dans l'esprit et à la lettre la Charte et le droit international. Ce faisant, l'ONU aiderait à la réalisation des aspirations sacrées des nations du monde, notamment celles petites et faibles comme le Cambodge, à une existence plus sûre, à l'abri des agressions perpétrées par des pays plus grands animés d'ambition expansionniste. Elle apporterait en même temps sa contribution décisive au désarmement, car si les droits, la liberté, l'indépendance et la souveraineté des nations sont garantis du fait que la Charte et le droit international sont respectés, l'armement n'aura plus grand attrait pour les grandes puissances, et encore moins pour les petits pays.

M. van SCHAIK (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à m'associer pleinement à la déclaration qui a été faite par le représentant de la Grèce au nom des 12 pays de la Communauté européenne. Sa déclaration très complète me permet de limiter la mienne à certaines généralités et de me concentrer sur des problèmes importants auxquels mon gouvernement accorde une attention particulière. Les vues que j'exprimerai refléteront, je l'espère, l'approche constructive et réaliste adoptée par le Secrétaire général dans son rapport sur les questions de désarmement. Nous le félicitons de cette approche sage et équilibrée.

Depuis le début de la présente session de l'Assemblée générale, de nombreux orateurs ont parlé de l'amélioration du climat dans les relations internationales. Le Secrétaire général a également éloquemment mis en relief un certain nombre de domaines où des progrès politiques soutenus sont intervenus. En fait, après des années de stagnation politique et parfois de conflits armés violents, les perspectives internationales actuelles nous permettent d'espérer un avenir meilleur.

Au cours des négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, des accords importants sont intervenus, et il existe des possibilités distinctes de voir de nouveaux accords intervenir. Nous espérons que l'amélioration de ce climat conduira à un désarmement accru. Les possibilités de progrès semblent favorables et nous encourageant à continuer dans cette voie. Mais nous devons nous armer de patience et de persévérance, deux aspects nécessaires des efforts diplomatiques qui doivent être poursuivis si nous voulons tirer parti des résultats obtenus jusqu'à présent.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Je voudrais un instant revenir en arrière. La guerre a été un élément régulier de l'histoire de ces derniers millénaires, mais, malgré certaines tentatives faites précédemment, les mesures de limitation des armements et de désarmement sont relativement nouvelles; certaines lois durables de la guerre n'ont été mises au point qu'à la fin du siècle dernier et au début de ce siècle. Des efforts modestes ont ensuite été faits pour limiter les armements, avec des résultats limités ou nuls, mais ce n'est que depuis les années 60 que des accords sérieux de limitation d'armements et de désarmement ont été conclus.

Certains de ces accords ont été des tentatives faites pour restreindre et limiter la course aux armements nucléaires de façon à stabiliser l'équilibre nucléaire. Depuis lors, d'autres armes de destruction massive et les forces et les armements classiques sont intervenus dans le processus de négociations. Mais nous n'en sommes encore qu'à la phase d'apprentissage et nous ne pouvons tout simplement ignorer l'importance et l'ampleur des problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

Je n'ai certainement pas l'intention de minimiser les réalisations intervenues à la fin des années 60 et au début des années 70. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est à mon avis une réussite éclatante. Les accords de limitation des armements ont servi la cause du désarmement; en fait, je crois qu'ils ont été le gros du travail indispensable au déroulement des négociations actuelles sur les réductions des armements. La franchise qui règne actuellement dans les affaires militaires entre l'Est et l'Ouest aurait été inconcevable il y a quelque temps seulement. Le Traité sur les FNI, l'Accord de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et la sécurité en Europe, ainsi que les accords bilatéraux sur la notification de lancement de missiles balistiques et sur l'expérience conjointe de vérification des explosions nucléaires sont des réalisations majeures qui peuvent et doivent nous aider dans nos efforts pour réaliser des mesures régionales et multilatérales de limitation des armements et de désarmement.

La tendance positive qui se dessine sur le plan politique porte à juste titre à l'optimisme. La conviction et le dévouement sont nécessaires, en fait cruciaux si l'on veut que les gouvernements poursuivent le difficile travail de négociation des accords de désarmement. Certes, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement qui a eu lieu ici en juin n'a pas produit de déclaration ni de document final, mais elle a permis de dégager un terrain d'entente important sur plusieurs

M. van Schaik (Pays-Bas)

questions de fond, sur lesquelles on peut continuer à travailler, comme, je l'espère, nous le ferons au cours de la présente session.

Le désarmement est entré dans une phase fondamentalement nouvelle. Je voudrais en donner un exemple important. Nous attendons avec intérêt les prochains entretiens sur la stabilité classique, qui viseront à établir un équilibre stable et sûr des forces à des niveaux plus bas en Europe. Les Pays-Bas accordent une grande importance, dans ce contexte, à l'élimination de disparités déstabilisantes, notamment en Europe centrale. Des réductions considérables sont nécessaires pour rétablir l'équilibre. En outre, nous voudrions souligner qu'une véritable stabilité ne peut intervenir que si l'on cherche à réduire les tensions qui à l'origine ont mené au niveau actuel des forces armées et des armements. Nous nous félicitons du fait que les tensions diminuent. Mais les simples paroles ne suffisent pas pour assurer la limitation des armements et le désarmement. Il est nécessaire de vérifier ce qui a été convenu. La vérification fait partie de notre sécurité.

La vérification est plus qu'un slogan. La plupart des gouvernements, sinon tous, réalisent enfin que les accords sur la limitation des armements et le désarmement ne peuvent être sérieux, accroître la confiance et améliorer le climat politique que si les différentes parties croient vraiment que ces accords sont réellement respectés. Et le meilleur exemple à cet égard est la question de l'application - ou de la non-application - du Protocole de Genève de 1925 interdisant l'utilisation des armes chimiques. Les événements récents ont prouvé de façon tangible et tragique que les mesures de limitation des armements et de désarmement actuelles qui ne s'accompagnent pas de dispositions de vérification appropriées sont inefficaces.

Comme je l'ai dit, la vérification n'est plus un obstacle insurmontable à la conclusion d'accords. Le Traité sur les FNI est un exemple marquant de la façon dont on peut surmonter des obstacles encore plus grands. En Europe, les observations et les inspections sur place des activités militaires deviennent routinières dans le cadre de l'Accord de Stockholm. Dans la plupart des Etats non dotés d'armes nucléaires, l'AIEA applique des garanties sur l'ensemble du cycle du combustible nucléaire. A Genève, nous négocions sur des programmes de vérification sans préavis dans le cadre d'une convention future sur les armes chimiques. Des réseaux sismiques internationaux ont été conçus et font l'objet d'essais pour vérifier les essais nucléaires souterrains. Le Secrétaire général participe activement aux enquêtes concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Quel rôle donc peuvent et devraient jouer les Nations Unies, aujourd'hui et dans l'avenir, dans le domaine toujours plus complexe de la vérification? La Commission du désarmement des Nations Unies a mis au point une importante série de principes de vérification, qui ont été adoptés par consensus. Il incombe maintenant aux différentes instances de négociations, bilatérales, régionales ou multilatérales, d'utiliser au mieux ces orientations. S'agissant notamment des accords de limitation des armements et de désarmement multilatéraux, les organes de la famille des Nations Unies peuvent jouer un rôle en contribuant au processus de négociation et à la mise en oeuvre des accords. Les Pays-Bas proposent qu'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés étudient les moyens d'améliorer l'assistance que les Nations Unies pourraient fournir en matière de vérification des accords sur la limitation des armements, tout d'abord des accords multilatéraux et, ensuite, si les parties le souhaitent, des accords régionaux ou même bilatéraux. Avec le Canada, la France et de nombreux autres pays, nous avons fait distribuer le projet de résolution A/C.1/43/L.1 sur ce thème, que je recommande vigoureusement aux membres pour examen et adoption. Nous avons élaboré le texte de ce projet en partant du consensus qui s'était dessiné lors de la troisième session extraordinaire et auquel tant de pays avaient oeuvré si énergiquement.

Il n'est pas réaliste de penser que les pays pourraient immédiatement se passer d'une grande partie de leurs forces armées et de leurs armements. La limitation des armements et le désarmement devraient être réalisés au bénéfice de la sécurité tant nationale qu'internationale. La sécurité de l'un ne doit jamais être l'insécurité de l'autre. En outre, le désarmement et la limitation des armements peuvent exiger des mesures dans différents domaines afin d'aboutir à un équilibre. L'une des questions où le progrès dépend de l'évolution de certains domaines de la sécurité internationale connexes est la réalisation d'une interdiction complète des essais.

Une évolution importante et prometteuse est intervenue sur la question des essais nucléaires. Nous nous en félicitons. Cela prouve que le problème de l'interdiction des essais ne peut être examiné isolément de questions nucléaires plus vastes. Dans leur communiqué en date du 17 septembre 1987, de même que dans une déclaration du 1er juin 1988, faite après la Conférence au sommet entre eux, les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont mis d'accord sur des négociations exhaustives et par étapes en vue de réaliser l'objectif ultime de l'arrêt complet des essais nucléaires dans le cadre d'un processus de désarmement efficace. Ils se sont également mis d'accord - comme première mesure - sur la nécessité de mesures

M. van Schaik (Pays-Bas)

de vérification efficaces qui permettent de ratifier les traités d'interdiction des essais souterrains de 1974 et de 1976 et sont convenus de mener des négociations sur d'autres limitations intermédiaires des essais nucléaires. Les résultats de l'expérience de vérification conjointe, que l'Union soviétique et les Etats-Unis ont menée entre-temps, nous permettent d'espérer que ces traités seront bientôt ratifiés. L'évolution récente conforte notre conviction qu'il serait souhaitable, s'agissant des essais nucléaires, d'adopter une méthode progressive, liant la réduction des armes nucléaires à la réduction en nombre et en puissance des essais. Nos efforts dans ce domaine doivent s'inscrire ainsi dans le cadre d'un processus effectif de désarmement conduisant à une sécurité et une stabilité accrues.

Maintenant que nous sommes sur la voie d'un désarmement véritable, nous devrions également nous demander si les concepts dont nous avons discuté dans le passé continuent d'être valables et pertinents. Je pense tout particulièrement à la pertinence de la stratégie indirecte consistant à juguler la course aux armes nucléaires, au moment où l'approche directe consistant à réduire considérablement les armes nucléaires commence à porter fruit.

Mon gouvernement a des doutes quant aux mérites de l'initiative de plusieurs pays visant la convocation d'une conférence destinée à élargir la portée du Traité d'interdiction partielle des essais pour en faire un traité d'interdiction complète des essais. Il est clair que, pour plusieurs raisons, le moment n'est pas venu de conclure un traité d'interdiction complète des essais. Nous ne voyons pas comment la conférence proposée en vue de l'amendement pourrait régler ce problème. Nous pressentons d'ailleurs beaucoup de difficultés d'ordre pratique à la tenue d'une conférence de ce type pour la première fois. Persévérons plutôt dans nos efforts sérieux dans le cadre de la Conférence du désarmement pour progresser sur les problèmes d'ordre pratique relatifs aux essais nucléaires. Compte tenu des déclarations qui ont été faites à la fin de la session d'été de la Conférence sur le mandat d'un comité spécial, mon gouvernement espère qu'au début de la prochaine session de la Conférence, l'on pourra se mettre d'accord sur un mandat qui permette d'aborder ces problèmes de façon pragmatique. Les travaux de la Conférence du désarmement se trouveraient facilités considérablement si les résultats de l'expérience de vérification conjointe pouvaient être pris en considération dans ces activités, ce qui donnerait une nouvelle direction et une nouvelle impulsion à des efforts multilatéraux réalistes.

M. van Schaik (Pays-Bas)

La réalisation la plus importante, sur le plan multilatéral, dans le domaine nucléaire ne cessera d'être le Traité sur la non-prolifération nucléaire. Nous nous félicitons de l'appui très large dont ce traité a bénéficié, notamment de la récente augmentation des pays qui y adhèrent.

Je sais que plusieurs pays estiment que ce traité est discriminatoire. Nous respectons cette opinion, mais nous ne la partageons pas. Nous ne voyons rien de discriminatoire, voire de contradictoire, dans l'objectif fondamental du Traité sur la non-prolifération, qui est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires; prolifération qui, inévitablement, augmenterait le risque de l'emploi des armes nucléaires et les possibilités d'une guerre nucléaire dans laquelle, comme nous le savons, il ne peut y avoir de vainqueur. Les Pays-Bas participeront donc vigoureusement à la prochaine conférence des parties chargées de l'examen, la dernière avant la conférence de 1995 au cours de laquelle on devra décider si le Traité :

"demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. (résolution 2373 (XXII), article X, par. 2).

Certains Etats qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération se sont déclarés de plus en plus conscients des dangers de la prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons de leur engagement déclaré de ne pas acquérir ni posséder d'armes nucléaires - cet engagement, dans un cas, est même consacré dans la constitution; et nous espérons sincèrement que ces pays s'associeront aux accords multilatéraux dans ce domaine, ce qui leur permettrait, en qualité de membres, de participer à l'élaboration des futures politiques concernant la non-prolifération. La Conférence des parties chargées de l'examen nous offre une occasion importante de faire prendre conscience au monde du fait que le Traité sur la non-prolifération répond aux intérêts de tous. Nous espérons sincèrement que d'autres pays seront encouragés par la conclusion et l'entrée en vigueur du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - et par la possibilité de voir les Etats-Unis et l'Union soviétique réduire de moitié leurs arsenaux stratégiques nucléaires - mesure conforme à la lettre et à l'esprit du Traité sur la non-prolifération - et repenser leur position pour s'assurer si, vraiment, l'option de l'armement nucléaire a un sens.

M. van Schaik (Pays-Bas)

A notre avis, nous devrions nous en tenir au Traité sur la non-prolifération, rechercher les moyens de le renforcer et d'encourager tous les pays à y adhérer.

L'espace extra-atmosphérique est un domaine relativement nouveau pour l'humanité. Les utilisations pacifiques de l'espace ont été grandement bénéfiques à l'humanité et devraient continuer à l'être. L'espace extra-atmosphérique est devenu un domaine que l'on ne peut pas ignorer quand on parle sérieusement de désarmement ou de limitation des armements. Il faut savoir ce que nous voulons et, une fois que nous le savons, il faut oeuvrer à la réalisation progressive de nos objectifs. Les Pays-Bas se félicitent des négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique concernant l'espace extra-atmosphérique. Dans leur déclaration du 23 septembre de cette année ils ont noté que :

"Des solutions étaient possibles. Les résultats obtenus depuis novembre 1985, date du Sommet de Genève, le prouvent."

Nous encourageons les deux principales puissances spatiales à progresser vers des solutions. Nous espérons aussi qu'il sera possible de convenir d'une longue période de non-retrait du Traité concernant la limitation des systèmes anti-missiles balistiques, ce qui ajouterait à la prévisibilité dans le domaine stratégique.

L'espace extra-atmosphérique est un domaine qui nous concerne tous directement. Son utilisation très large à des fins civiles est spectaculaire. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est une instance propice aux négociations nécessaires et nous appuyons ses efforts. L'espace extra-atmosphérique est également essentiel pour la vérification de mesures de limitation de armements et du désarmement. Les satellites d'observation et la plupart des autres satellites militaires en opération ont à présent un rôle stabilisateur. Nous souscrivons au souhait de nombreuses nations de faire de l'espace extra-atmosphérique une question qui donnerait lieu à des discussions plus importantes dans les instances multilatérales. Une évolution déstabilisatrice dans l'espace extra-atmosphérique doit être évitée. Nous pensons que la Conférence du désarmement dispose de certains instruments qui peuvent être utilisés dans les travaux multilatéraux sur l'espace extra-atmosphérique.

Il faut mettre à profit les travaux et les réalisations auxquels ont donné lieu les négociations bilatérales. Il est essentiel d'utiliser en priorité les instruments existants concernant l'espace extra-atmosphérique. Nous pourrions, par exemple, entreprendre une étude approfondie des conséquences que pourrait avoir sur d'autres pays l'Accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la

M. van Schaik (Pays-Bas)

notification du lancement de tout missile balistique à longue portée. C'est là, après tout, un accord dont le principal but est d'accroître la transparence de toute activité militaire éventuelle et aussi de renforcer la confiance et d'éviter tout risque de malentendu. En bref, il sert la paix dans le monde. Pourquoi tous les autres pays ne prendraient-ils pas des engagements similaires? Un pas important serait fait si les engagements pris au titre du présent accord bilatéral pouvaient s'étendre aux autres pays intéressés.

Une autre question dont nous pourrions nous occuper est celle relative à la Convention d'enregistrement. Le rôle principal de cette convention est d'aider à rétablir la responsabilité juridique découlant de la présence d'objets dans l'espace extra-atmosphérique. La portée et les avantages de la Convention sur l'immatriculation pourraient être élargis. A l'heure actuelle, cette convention n'est même pas véritablement respectée, ce qui prouve qu'une approche progressive est nécessaire. Un moyen d'y parvenir pourrait être l'application judicieuse de la Convention, mais peut être que l'amélioration de la Convention pourrait être la notification avant et non après le lancement des objets dans l'espace. Des renseignements plus détaillés que ne l'exige la Convention pourraient être fournis. De telles mesures constructives, aussi mineures qu'elles peuvent sembler, pourraient accroître la transparence et renforcer la confiance.

L'horrible expérience faite au cours de la première guerre mondiale des armes chimiques n'a apparemment pas empêché certains pays de les employer de nouveau - et même massivement. Les attaques menées avec des armes chimiques sont répugnantes et ne peuvent être justifiées. Les violations flagrantes du Protocole de Genève de 1925 ont été confirmées à plusieurs reprises. Nous croyons que la communauté internationale n'a pas encore réagi comme il convient.

Lutter contre l'emploi et la prolifération de l'arme chimique est l'une des hautes priorités de mon gouvernement. Il doit être mis fin à cet emploi et les armes elles-mêmes doivent être interdites à jamais grâce à la conclusion des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques. Les Pays-Bas sont certains que cette attitude est largement partagée. Nous appuyons la proposition du Président Reagan de tenir bientôt une brève conférence en vue de renforcer les engagements internationaux qui ont été pris de ne pas employer les armes chimiques. Nous nous félicitons de l'invitation du Président Mitterrand à tenir cette conférence à Paris. Elle devrait être le début de négociations plus vigoureuses à Genève en vue d'interdire une fois pour toutes la fabrication, la possession et l'emploi des armes chimiques.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Il se peut que le sentiment d'urgence ait quelque peu été émoissé cette année par l'examen détaillé, à la Conférence du désarmement, de nombreuses questions complexes, au cours duquel les négociations ont cherché à rendre le traité plus efficace. Bien sûr, des dispositions détaillées de ce type sont nécessaires, j'en conviens. Cependant, à chaque étape du processus de négociations, nous devons examiner, attentivement, cas par cas, la question de savoir si un problème donné est important et doit être inclus dans le Traité proprement dit ou s'il concerne des détails moins importants dont pourrait s'occuper le Comité préparatoire et, ensuite, l'organisation que le Traité doit créer.

Les négociations doivent aboutir à un régime suffisamment vérifiable, grâce auquel les nations se sentiront en sécurité et qui les amènera à respecter pleinement les obligations contenues dans la Convention. Les Pays-Bas contribuent et continueront de contribuer activement à cet objectif au cours des négociations à Genève. Nous voulons encourager les pays intéressés qui ne l'ont pas encore fait à se joindre aux négociations de Genève en tant qu'observateurs, comme le font actuellement certains pays qui ne sont pas membres de la Conférence du désarmement. Nous espérons en fait que tous les pays, même ceux qui ne sont pas en mesure de participer actuellement aux négociations, se prépareront en vue de réduire la période entre la signature et l'entrée en vigueur de la convention sur les armes chimiques.

De nombreux orateurs ont, à juste titre, souligné l'importance d'une limitation de la course aux armes classiques. Comme l'a dit le représentant de la Grèce, au nom des Douze, la question du désarmement classique devrait être au premier plan du débat multilatéral sur le désarmement. Il est de la plus haute importance que les pays, notamment, grâce à des accords régionaux, arrêtent la tendance qui porte à accroître les niveaux des arsenaux classiques.

M. van Schaik (Pays-Bas)

Depuis la deuxième guerre mondiale, les conflits classiques ont fait plus de 10 millions de victimes. Le coût gigantesque des armes conventionnelles menace de saper le développement économique et la trame sociale de certains pays parmi les plus pauvres. La guerre du Golfe, qui a fini par s'arrêter, a été une autre illustration, dans une série de conflits catastrophiques, des conséquences désastreuses que peut avoir une guerre classique à notre époque pour toutes les personnes concernées. Il ne peut y avoir de vainqueur à ces guerres classiques. Puissent tous les pays, que ce soit en Europe, dans la région du Golfe, dans le sous-continent de l'Asie septentrionale, en Amérique centrale ou ailleurs, s'inspirer de cette réalité pour relever le grand défi des 10 prochaines années : le renforcement de la stabilité et de la sécurité grâce à des accords sur la réduction des forces et des armements classiques.

A propos d'une question étroitement liée, les transferts d'armes, une proposition de la Colombie et du Costa Rica a été distribuée au cours de la présente session. C'est là une importante initiative sur une question très complexe que les Nations Unies n'ont jamais examinée sérieusement auparavant. Nous tenons à dire quelques mots sur les nombreux aspects complexes des transferts d'armes. Les Pays-Bas espèrent sincèrement que nous pourrions adopter une première mesure par consensus au cours de la présente session, ce qui permettrait de lancer un processus d'examen systématique de cette importante question. Cela amènerait pour le moins une plus grande transparence dans la question. L'ONU pourrait avoir un rôle à jouer dans ce domaine.

De nombreuses questions de désarmement et relatives ont été soulevées au cours des deux dernières semaines. L'ordre du jour est riche et étendu. Chaque fois qu'il le faudra, nous interviendons sur l'une ou l'autre des questions inscrites à l'ordre du jour. Nous sommes convaincus que l'esprit constructif qui s'est manifesté au cours du débat général sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, se traduira par des directives utiles pour nos travaux des années à venir.

M. SHARMA (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, bien que j'apprécie à sa juste valeur la demande que vous nous avez adressée de nous dispenser des formalités d'usage, je voudrais cependant vous souhaiter plein succès dans les efforts que vous faites pour mener à bonne fin les délibérations de la Commission.

Chaque jour qui passe, grâce à son génie infini, l'homme crée de nouvelles connaissances et les conditions d'un plus grand confort matériel. En fait, alors

M. Sharma (Bhoutan)

que nous avançons continuellement vers de nouvelles frontières du savoir et de la technique, le monde de plus en plus petit assiste à l'effondrement des frontières politiques et géographiques traditionnelles. Cependant, comme l'écrivait Tennyson dans l'un de ces rares instants où l'on entrevoit la vérité, "le savoir s'acquiert mais la sagesse tarde à venir". Nous estimons que dans notre quête du savoir, nous n'avons pas su tirer parti de l'essence de la sagesse qui émane de tous les progrès que nous faisons. Alors que notre survie même dépend de notre capacité à vivre ensemble dans la paix, nous avons choisi d'amplifier et de formuler clairement nos différences. Ce qui est à déplorer, ce n'est pas tant l'existence de ces différences mais le fait que des ressources et des énergies sont consacrées à leur approfondissement. La folie de la "dissuasion mutuelle" qui a déclenché la course aux armements nucléaires était inévitable dans le climat qui résultait de l'animosité et de la paranoïa délibérées.

A un moment où l'esprit de détente et de rapprochement entre les deux superpuissances - dont on s'est tant réjoui - crée un climat propice à la conciliation, il peut sembler inopportun de parler d'un passé lamentable; cependant, ma délégation, qui n'a jamais cédé à l'euphorie en ce qui concerne le très symbolique Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, persiste à croire que beaucoup reste à accomplir avant que ce geste ne se traduise par des actes qui écartent véritablement la menace d'une guerre nucléaire. Alors que les épées n'attendent que d'être tirées des fourreaux, ce n'est pas un cure-dent brisé qui va inciter à de chaleureuses embrassades.

Il n'est nullement dans l'intention de ma délégation de saper le dialogue en cours entre les deux superpuissances. En fait, nous admirons le courage avec lequel leurs dirigeants ont osé avancé jusqu'à présent. Nous savons que des doutes et des soupçons persistent, nous n'ignorons pas l'opposition à laquelle ils doivent faire face tant à l'intérieur qu'à l'extérieur alors qu'ils conduisent leur nation sur la voie menant à la paix. Jusqu'à présent, ils ont réussi à transmettre un message d'espoir à un monde qui refuse d'accepter leurs conceptions déformées de la sécurité mondiale. Nous sommes convaincus que les deux superpuissances sont maintenant sincères dans leur recherche d'un accord plus propice à la sécurité mutuelle. C'est pourquoi nous nous réjouissons non pas des "résultats", mais de la volonté de chacune des grandes puissances de communiquer avec l'autre comme des êtres rationnels, comme des personnes intelligentes, comme des dirigeants du monde responsables dont le but ultime est d'écartier la menace d'un anéantissement thermonucléaire.

M. Sharma (Bhoutan)

Si la rédaction d'un document de clôture n'est pas seule à donner la mesure de l'utilité d'une conférence, la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement a vraiment été des plus productives. Elle a permis de bien voir la complexité et l'ampleur du problème du désarmement, ainsi que les options nombreuses et variées. Nous avons la conviction, peut-être partagée par une large majorité au cours des intenses délibérations, que la question du désarmement, par sa nature et sa portée mêmes, est multilatérale et exige donc une solution multilatérale. Mais en même temps, ma délégation a toujours soutenu que les initiatives bilatérales sont absolument essentielles et complémentaires du processus multilatéral. Néanmoins, la primauté du rôle des Nations Unies en ce qui concerne le désarmement général et complet demeure indiscutable. En outre, nous pensons que toute tentative que pourrait faire un pays pour saper le multilatéralisme dans ce contexte n'est ni favorable à un véritable désarmement, ni conforme à l'esprit de la Charte de l'organisation mondiale.

Alors même que les superpuissances sont engagées dans un dialogue sérieux sur la question du désarmement, le processus de mise au point d'armes nucléaires, sur le plan qualitatif et quantitatif, se poursuit sans relâche au sein d'un club nucléaire qui va s'élargissant. Dans le même temps, ceux qui sont au seuil de la capacité nucléaire militaire ne se montrent pas disposés à renoncer à leur recherche. Il apparaît clairement que les prémisses sur lesquelles se fondent les deux instruments principaux visant à limiter la mise au point d'armes nucléaires, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, étaient fondamentalement erronées tant au plan des principes que de la pratique.

M. Sharma (Bhoutan)

Un traité qui vise à préserver l'emprise d'une partie sur une autre ou qui ne peut faire l'objet que d'une adhésion limitée ne peut être ni accepté ni respecté. Nous sommes convaincus que seul un traité d'interdiction complète et immédiate des essais nucléaires peut empêcher la mise au point et le stockage continus des armes nucléaires et la menace de leur emploi.

Les horribles armes chimiques, dont l'humanité s'était jurée de ne jamais plus se servir, sont revenues hanter le monde. Le caractère sacro-saint du Protocole de Genève de 1925, respecté depuis la première guerre mondiale, a maintenant été effrontément violé. Le fait que de nombreux pays peuvent se procurer facilement de telles armes de destruction massive peut saper la suprématie même des Etats nucléaires. Par ailleurs, le fait que des armes biologiques figurent également sur la liste des armes disponibles montre clairement la nature incontrôlable de la croissance de l'arsenal global de destruction massive.

A cet égard, ma délégation se félicite des initiatives qui sont prises pour mettre en oeuvre une nouvelle convention sur les armes chimiques. Nous espérons que cette convention comportera des mesures punitives pouvant être prises contre les Etats qui se rendraient coupables de l'emploi de ces armes dans des conflits internes ou externes. Nous plaçons de grands espoirs dans la conférence qui doit se tenir à ce sujet à Paris au cours de l'année prochaine.

Bien que l'infinie capacité destructrice des armes nucléaires soit reconnue et qu'elle soit au coeur des préoccupations mondiales, nul ne saurait nier que les armes classiques continuent d'entraîner d'innombrables pertes humaines et matérielles. Les armes de destruction massive ne sont qu'une partie de la menace à laquelle nous faisons face en tant que partie directe au conflit ou en tant que victime innocente. Par ailleurs, des armes classiques qui comprennent un éventail et une capacité effroyables de matériel destructeur sont acquises par presque tous les pays pour faire face à des menaces réelles ou imaginaires. Ces armes qui font peser la plus grande menace sur la paix entraînent de plus un gaspillage des ressources limitées des plus pauvres parmi nous, alors que l'analphabétisme, la maladie et la famine affectent gravement nos populations. Nous sommes tout aussi convaincus du besoin d'appuyer la cause du désarmement nucléaire que du besoin de nous libérer de nos craintes aux niveaux régional et bilatéral pour que nos besoins fondamentaux puissent être satisfaits.

Voilà 17 ans que des efforts sont déployés pour mettre en oeuvre la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Malgré la tenue d'un certain nombre de réunions par le Comité spécial de l'océan Indien, la Conférence

M. Sharma (Bhoutan)

de Colombo n'a toujours pas eu lieu. Nous estimons que la mise en oeuvre de cette déclaration renforcera la paix et la sécurité internationales et donnera un essor au développement pacifique de nombreux pays de la région et autour de la région. Nous espérons qu'à la suite de la détente récemment survenue dans le monde, son application fructueuse en 1990 jouira d'un plus grand appui.

Guidé par l'esprit de non-violence et de coexistence pacifique, le peuple du Bhoutan continuera à entretenir des relations de paix et d'amitié avec ses voisins. Nous pensons que même si les progrès dans la connaissance et la technique renversent les barrières traditionnelles, politiques et économiques, la souveraineté et l'indépendance des pays ne doivent pas être affaiblies mais, au contraire, renforcées. Pour choisir la voie menant à la paix, il faut à la fois volonté et sagesse. Détournons-nous de nos instincts les plus bas et réaffirmons notre foi dans la bonté de l'humanité. Unissons-nous dans la recherche d'une entente meilleure et durable qui permettrait d'assurer notre sécurité mondiale, nationale et individuelle.

Tashi Delek. Bonne chance.

M. KATSIGAZI (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je sais que vous avez demandé que soit respecté l'article 110, mais je serai bref. Ma délégation est ravie de vous voir occuper le fauteuil présidentiel pour diriger avec les membres du Bureau les travaux de cette importante commission de l'Assemblée générale. Je veux aussi remercier le Département des affaires de désarmement qui a beaucoup travaillé pour préparer les documents dont la Commission est saisie.

Bien que nous nous réunissions à un moment censé être plein de perspectives brillantes, en grande partie à cause de l'amélioration des relations entre les superpuissances, le monde connaît encore de nombreux problèmes plus ou moins graves qui accroissent l'insécurité parmi les pays. Ma délégation voudrait traiter de certains des problèmes qui, à notre avis, sont les causes principales de l'insécurité internationale.

La prévention de la guerre nucléaire est la tâche la plus importante et la plus urgente à laquelle doit aujourd'hui faire face l'humanité. On a dit à juste titre que les superpuissances ont entraîné l'humanité dans l'âge nucléaire et que, partant, le désarmement nucléaire est surtout leur affaire. Mais, dans un sens beaucoup plus profond, au cas où une explosion nucléaire se produirait, même accidentellement, toute l'humanité, sans distinction, subirait le même sort :

M. Katsigazi (Ouganda)

l'anéantissement. Le désarmement nucléaire devient donc nécessairement la préoccupation légitime de toute l'humanité.

L'appel international en faveur d'un traité global sur l'interdiction des essais nucléaires et d'un traité ultérieur sur un désarmement nucléaire complet est tout à fait sincère et légitime.

Il est vrai que les négociations sur le désarmement nucléaire, comme toutes les autres négociations, ont leur propre dynamique et leurs propres impératifs, mais il est aussi vrai que, compte tenu de leur importance, on ne peut rester à l'écart de ces négociations. Nous parlons de la capacité de détruire plusieurs fois le monde où nous vivons, probablement à la suite d'une simple erreur humaine. Par conséquent, la préoccupation sincère et légitime des pays non nucléaires doit être respectée.

Ma délégation se félicite de l'amélioration des relations internationales et des négociations bilatérales qui se déroulent entre les superpuissances. Cependant, il n'y a guère de raisons de se réjouir de ces événements car le nombre des armes dont on s'occupe est très réduit et le rythme des négociations reste trop lent, en raison de la grave méfiance et des profonds soupçons mutuels.

C'est pourquoi ma délégation souhaite lancer un appel aux superpuissances pour qu'elles s'occupent davantage, dans leurs négociations, de l'aspect juste et moral des problèmes plutôt que de leur aspect juridique, car nous savons tous très bien que parfois la loi est injuste.

M. Katsigazi (Ouganda)

A ce stade, je voudrais dire que ma délégation appuie l'approche multilatérale en matière de désarmement, qui soit non pas en contradiction avec les efforts bilatéraux mais plutôt complémentaire. A la 18e séance, vendredi dernier, Monsieur le Président, vous avez fait une remarque importante au cours de votre déclaration à l'occasion de la Semaine du désarmement, lorsque vous avez parlé de la communauté d'intérêts qui se fait jour partout et dit que la survie passe par l'élimination de la domination politique, idéologique ou économique d'un groupe par un autre, qui doit être remplacée par toute une série de nouvelles valeurs sociales et culturelles qui protègent les gens qui partagent des valeurs communes. Cette remarque était tout à fait pertinente.

Au coeur de l'insécurité internationale, militaire et non militaire, et avec le risque de le voir augmenter, il faut citer le déséquilibre dans les relations économiques entre pays développés et en développement et, pour être plus précis, entre le Nord et le Sud. Ce déséquilibre qui existe depuis plus de 400 ans est toujours aussi complexe et bien enraciné. C'est une situation qui a été décrite en détail par le Président Yoweri Museveni, de la République d'Ouganda, dans son intervention à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Il a dit :

"Ce problème de l'exportation des ressources nettes n'est pas nouveau. Rappelez-vous le marché des esclaves, où des êtres humains en bonne santé étaient arrachés à leur communauté et emmenés en Amérique pour produire des produits de base bon marché pour l'Amérique et l'Europe de l'Ouest en échange de miroirs, de verroterie et de bibelots. Cela a représenté une grande hémorragie pour les sociétés africaines. Cette hémorragie des sociétés africaines se poursuit encore. Le processus d'échange inégal se poursuit implacablement et pourrait empirer si l'on ne procédait pas à un changement radical. Si nous continuons à échanger des produits de valeur contre des produits qui n'en ont aucune - du cuivre contre des perruques, du café contre du parfum, du coton contre des voitures de luxe - l'écart entre les pays avancés et les pays en développement continuera de s'élargir." (A/42/PV.45, p. 12)

La conséquence immédiate du sombre tableau que je viens de décrire est que les pays en développement contribuent à accroître le développement avec son effet multiplicateur et le sous-développement dans la même proportion avec son effet multiplicateur dans le Sud.

La semaine dernière, le monde a été témoin de la plus spectaculaire collaboration entre les superpuissances pour sauver la vie de trois baleines grises

M. Katsigazi (Ouganda)

de Californie. Des millions de téléspectateurs ont suivi l'opération dans le monde. Ma délégation n'a rien contre la protection de la nature, de la faune et de l'environnement. Mais la solidarité dont il a été fait preuve aurait été mieux comprise si les superpuissances étaient tout aussi disposées à faire abstraction de leurs divergences idéologiques, politiques et économiques qui exacerbent la course aux armements et menacent la paix et la sécurité internationales, de façon que nous puissions coopérer avec elles pour éliminer dans le monde les situations suivantes : la mortalité infantile dans le Sud est de 108 pour 1 000 contre 20 pour 1 000 dans le Nord; la mortalité néo-natale dans le Sud est de 47 % contre pratiquement zéro dans le Nord; chaque minute, 18 nourrissons meurent dans le monde dont 17 dans le Sud; chaque minute, entre 26 et 27 nourrissons et enfants en bas âge meurent dans le monde, dont 26 dans le Sud; enfin, indépendamment de l'âge, 30 % de tous les gens qui meurent dans le monde entier sont des enfants dans le Sud âgés de moins de 5 ans.

Ces faits et d'autres tout aussi regrettables se multiplient, principalement en raison du manque d'argent. Pourtant, les peuples du Sud n'ont jamais cessé de travailler. Au contraire, ils ont toujours travaillé de plus en plus durement, mais ils gagnent de moins en moins alors que les produits de consommation qu'ils importent du Nord coûtent de plus en plus cher. Ces gens travaillent l'estomac vide. Lorsqu'ils ont la chance d'avoir un repas frugal, celui-ci n'a aucune valeur énergétique. Pourtant, en d'autres endroits sur cette planète, des gens s'efforcent très activement, voire résolument, d'augmenter le nombre de mégatonnes d'armes nucléaires meurtrières pour les rendre encore plus destructrices.

Regardons à quel point la situation difficile dans laquelle se trouvent les pays en développement du Sud est paradoxale. Comme nous le savons tous, l'économie de nombreux pays en développement dépend de l'exportation de quelques produits de base et de quelques produits agricoles, généralement le café. Le marché mondial du café est saturé et son prix a chuté. Maintenant, alors que l'Organisation internationale du café, d'un côté, demande tout à fait logiquement aux producteurs de café de diversifier leur agriculture et de fournir les produits agricoles que l'on réclame, pour accroître leurs recettes, les institutions financières "compétentes", telles que le Fonds monétaire international (FMI), de l'autre, les obligent à "cultiver plus de café" pour obtenir des facilités de paiement. Ainsi, les producteurs de café produisent davantage et gagnent moins d'argent, et celui-ci sert alors à rembourser les dettes et le service de la dette. Pourtant, les importateurs de café et ceux qui le torréfient dans les pays développés expédient

moins de café aux consommateurs et demandent plus d'argent. Nous en sommes à un stade où nous ne pouvons plus établir de plan de développement qui ait un sens en raison de la fluctuation constante des recettes d'exportation. Cette situation ne favorise ni la paix ni la sécurité internationales.

Les pays du Sud ne sont pas totalement responsables de leur sort. Pas plus que des catastrophes nucléaires. Les principaux problèmes résident dans les pratiques commerciales injustes entre le Nord et le Sud, qui obligent le Sud à commercer avec le Nord dans des conditions injustes. C'est néfaste pour tout le monde. Certains dirigeants de pays en développement, prévoyants et responsables, qui ont essayé de modifier cette situation inacceptable, se sont heurtés à une grande résistance de l'extérieur. Leurs gouvernements ont fait l'objet de mesures de déstabilisation et, parfois, leurs pays ont été l'objet d'invasions. Ces pratiques inamicales entraînent une instabilité régionale et des conflits qui conduisent à l'apport de toutes sortes d'armes dans la région, qui ne favorisent ni le processus de désarmement ni la limitation des armements.

Le sous-développement dans le Sud et le programme d'armements nucléaires importants dans le Nord ne sont pas liés. De même, le désarmement nucléaire et le développement du Sud sont en fait les deux faces de la même pièce. Dans sa déclaration à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, le deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de l'Ouganda a déclaré :

"Il devrait maintenant être évident que le désarmement est inextricablement lié au développement. Le fait que, dans le monde où nous vivons, l'on dépense plus de 1 000 milliards de dollars par an au titre des armements n'est pas à l'honneur de notre époque. Ce montant équivaut à l'endettement total des pays en développement, avec son cortège de privations et de misères. Que l'on utilise les ressources du monde pour les détruire plutôt que pour améliorer le bien-être de l'humanité est une preuve éloquente de la folie humaine. Nous espérons que la détente qui a eu lieu récemment inaugurerait une période où ces ressources seront orientées vers le développement." (A/43/PV.28, p. 28 et 29/30)

Ma délégation est convaincue que tout pays ou groupe de pays qui, pour assurer sa propre sécurité, décide de proclamer sa région zone exempte d'armes nucléaires, pour parvenir finalement à un monde exempt d'armes nucléaires, devrait pouvoir le faire sans qu'on lui impose des pressions de l'extérieur qui l'empêchent de réaliser son souhait. Depuis 1964, lorsque les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont publié des déclarations sur la

M. Katsigazi (Ouganda)

dénucléarisation de l'Afrique, rien de concret n'a été fait pour appliquer la décision des dirigeants africains. Trop de retard a été pris. Nous ne pouvons continuer ainsi indéfiniment. Nous appuyons toute action visant à faire de la déclaration un instrument moralement et juridiquement contraignant.

Ma délégation est très inquiète de la collaboration constante entre l'Afrique du Sud raciste, certains Etats nucléaires et Israël, qui a récemment conduit l'Afrique du Sud raciste à reconnaître publiquement qu'elle a la capacité de fabriquer des armes nucléaires. Les responsables qui ont permis au régime raciste d'acquérir ces connaissances dangereuses doivent immédiatement cesser toute collaboration et insister auprès de ce régime pour qu'il soumette toutes ses installations aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

M. Katsigazi (Ouganda)

La nucléarisation de l'Afrique du Sud est réellement une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ma délégation prie instamment la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique de prendre une décision au sujet de la recommandation du Conseil des gouverneurs contenue dans son rapport (GC(XXXI)/807) et visant à suspendre l'Afrique du Sud de l'exercice des droits et privilèges inhérents à la qualité de membre, conformément à l'Article XIX.B du Statut, décision prise à la trente-troisième session ordinaire de la Conférence générale. Ma délégation n'entend pas se laisser bernier par la prétendue intention de l'Afrique du Sud d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Ma délégation est profondément préoccupée de constater que 17 ans après l'adoption, par l'Assemblée générale, d'une résolution faisant de l'océan Indien une zone de paix, certains continuent de penser que leurs intérêts nationaux passent avant ceux de tout autre pays, ce qui fait qu'il est extrêmement difficile pour le Comité spécial de l'océan Indien d'achever ses travaux et de pouvoir ainsi convoquer la conférence sur l'océan Indien qu'il est prévu de tenir à Colombo, à Sri Lanka. Ma délégation espère que, compte tenu du relâchement des tensions que l'on constate dans la région, ceux qui, jusqu'à présent, ont fait obstacle aux travaux du Comité spécial de l'océan Indien, agiront de façon constructive pour que la conférence de Colombo puisse avoir lieu d'ici à 1990.

L'Ouganda, en tant qu'Etat partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est fermement convaincu que l'énergie nucléaire devrait être exclusivement utilisée à des fins pacifiques. Notre proposition d'accueillir un séminaire sur cette importante question tient toujours. Nous attendons de l'Organisation de l'unité africaine, de la Commission économique pour l'Afrique et des autres institutions des Nations Unies qui s'efforcent ardemment de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire qu'elles coopèrent au maximum pour favoriser et faciliter la tenue du séminaire, qui doit se tenir en Ouganda l'an prochain.

Ma délégation est profondément troublée par les rapports selon lesquels des armes chimiques auraient été utilisées tout récemment dans un conflit régional. Nous condamnons l'emploi d'armes chimiques et nous aimerions voir entrer en vigueur le plus tôt possible une convention concernant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi de toutes les armes chimiques.

Nous sommes également profondément inquiets lorsque nous voyons des sociétés privées de pays industrialisés essayer de déverser des déchets toxiques, y compris

M. Katsigazi (Ouganda)

nucléaires, en Afrique et dans d'autres pays en développement. Nous rejetons cette pratique provocatrice et nous refusons d'accepter que notre continent serve de dépotoir aux pays développés pour y déverser leurs déchets industriels dangereux. Cette pratique est immorale; c'est un acte criminel que nous ne pouvons accepter. Il faut mettre fin à cette pratique, à la racine. Nous sommes en faveur de la promulgation d'une convention tendant à déclarer ce déversement crime international. Ceux qui se livrent à une telle pratique, y collaborent ou conspirent avec d'autres à cette fin devraient être condamnés et impitoyablement châtiés.

Dans l'intervalle, ma délégation recommande vigoureusement que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dont le siège est à Lomé, au Togo, et qui a accompli un travail remarquable en matière de promotion des mesures propres à accroître la confiance adaptées aux conditions locales, reçoive l'appui et les ressources dont il a besoin pour éduquer notre population sur les dangers découlant du déversement des déchets toxiques et nucléaires. On rapporte que certaines personnes, ignorantes de la nature mortelle de ces déchets, les prennent pour du sel!

Le monde où nous vivons est neutre. C'est ce que nous en faisons qui importe. Il nous faut à présent agir de façon concertée pour construire un monde meilleur et plus sûr pour nos enfants et les enfants de nos enfants. L'Organisation des Nations Unies, en tant que structure viable, est là pour nous y aider. J'ai foi et confiance dans la capacité de notre organisation de faire du droit des peuples à la paix une réalité.

M. MAHALLATI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : La récente évolution de la situation en matière de désarmement, considérée comme positive sur la scène internationale, est à l'origine des nombreuses déclarations encourageantes qui ont été faites en cette commission dans le ferme dessein et dans l'espoir de pouvoir enfin mener à terme les tâches inachevées du désarmement.

L'une des questions les plus importantes dont est saisie la Commission est celle des armes chimiques et de la menace immédiate de leur prolifération. Dans un passé récent, des efforts ont été faits au Nations Unies pour tenter d'imposer le respect et l'application de règles internationales interdisant l'emploi de ces armes de destruction massive. Cette volonté s'est manifestée dans plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment la résolution 42/37 C de l'Assemblée générale qui, pour la première fois, a abordé

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

le problème sérieusement et envisagé la constitution d'équipes d'enquête afin de permettre au Secrétaire général de s'assurer de la véracité des rapports faisant état d'emploi d'armes chimiques. Il me faut également faire mention des résolutions 612 (1988) et 620 (1988) du Conseil de sécurité, deux résolutions très importantes que le Conseil a adoptées au cours de ces derniers mois.

Bien que ces résolutions aient été adoptées depuis la dernière session de l'Assemblée générale, elles n'ont pas joué un rôle très efficace dans l'arrêt de l'emploi des armes chimiques. En fait, leur emploi contre des populations civiles va croissant. Ma délégation en conclut donc que si nous ne traduisons pas nos paroles par des actes, nous ne ferons aucun progrès. A notre avis, la condition première à la condamnation de l'emploi des armes chimiques, c'est d'être prêt à agir chaque fois qu'un pays est soupçonné d'utiliser ces armes horribles - a fortiori lorsqu'il y a des rapports confirmés de cette utilisation - y compris contre sa propre population civile. Il est certain qu'à ce stade plusieurs mesures importantes pourraient être adoptées pour convaincre l'opinion publique internationale que l'organisation internationale ne plaisante pas dans cette affaire et qu'elle est bien décidée à appliquer les décisions qu'elle prend. C'est compte tenu de cette situation que, sur proposition des Etats-Unis et de la France, une conférence aura lieu à Paris.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration de la semaine dernière, nous sommes en faveur de toute mesure allant véritablement dans le sens de l'élimination de ces armes abominables de la surface de la terre. J'aimerais souligner ici que notre préoccupation dans ce domaine n'a rien à voir avec les questions bilatérales entre l'Iran et tout autre pays. Pour nous, la guerre est finie, et les pourparlers ont repris aujourd'hui à Genève en vue de parvenir à un accord sur une application pleine et entière de la résolution 598 (1988) du Conseil de sécurité. Mais comme nous avons connu les horreurs de l'emploi des armes chimiques, nous voulons faire connaître notre terrible expérience, afin d'empêcher la répétition de ce crime horrible et barbare contre l'humanité.

En ce qui concerne la conférence internationale qui doit se réunir à Paris, une question vient immédiatement à l'esprit : pourquoi une telle conférence n'a-t-elle pas été tenue dès la publication, en 1984, du premier rapport des Nations Unies prouvant que des armes chimiques avaient effectivement été utilisées, ou même après l'adoption, par le Conseil de sécurité, de sa résolution 612 (1988), la première à être adoptée sur cette question. C'est pour toutes ces raisons que nous sommes, à juste titre, sceptiques quant aux motifs d'une telle conférence.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Allons-nous tirer un trait sur ce qui s'est passé ces dernières années? Nous espérons que non. La réponse à nos espoirs et à nos questions légitimes nécessite de jeter ici les bases concrètes de l'adoption de résolutions sur les armes chimiques. Il faut rappeler aux Etats qui, dans le passé, ont justifié leur position en prétextant la guerre opposant les deux pays et déclaré qu'en l'occurrence ils ne pouvaient se prononcer, que la guerre est finie et que cette question n'est plus une question bilatérale, ce qu'elle n'a d'ailleurs jamais été, en fait. Les résolutions 612 (1988) et 620 (1988) ont été adoptées par consensus par le Conseil de sécurité, reflétant d'une part la volonté de la communauté internationale et, de l'autre, le manque de sincérité vis-à-vis de la question et la tenue prochaine de la conférence de Paris.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

A propos de la Conférence, la République islamique d'Iran - qui est la principale victime des armes chimiques depuis la première guerre mondiale - a des suggestions à faire afin d'arriver à une interdiction plus efficace des armes chimiques et d'obtenir de meilleurs résultats de la Conférence dans son ensemble.

Ces observations ont pour but de jeter la lumière sur certains aspects pertinents de l'interdiction des armes chimiques.

Premièrement, il doit être fait mention des violations passées ayant conduit à l'érosion du Protocole de Genève de 1925. Nous devons nous rappeler que le Protocole est le résultat de l'utilisation des armes chimiques pendant la première guerre mondiale.

Deuxièmement, une référence précise aux procès-verbaux des délibérations de l'Organisation des Nations Unies à propos de l'utilisation persistante des armes chimiques s'impose et serait de bon aloi.

Troisièmement, tous les Etats parties devraient s'engager à n'utiliser en aucune circonstance des armes chimiques. Quant aux Etats qui ont exprimé des réserves à propos du Protocole de Genève de 1925, ils devraient déclarer publiquement qu'ils n'en ont plus.

Quatrièmement, il serait souhaitable que le comité directeur de la Conférence rédige à l'avance pour la Conférence un projet de déclaration définissant clairement les principaux éléments des documents finals, donnant ainsi davantage de temps aux participants pour réfléchir au fond de la déclaration et, le cas échéant, obtenir les directives et les autorisations nécessaires de leurs gouvernements respectifs.

Malheureusement, certaines ambiguïtés continuent à masquer la raison d'être de la Conférence.

Comment les organisateurs de la Conférence perçoivent-ils les moyens de renforcer le Protocole de Genève de 1925? Si la réponse est une simple déclaration par des responsables de haut niveau des pays qui participeront à la Conférence, force est bien de reconnaître que la logique de ce plan ne semble pas très convaincante car l'expérience a montré qu'aucun pays ayant des intentions frauduleuses n'admet ouvertement qu'il violera l'accord auquel il adhère. En l'occurrence, les choses sont claires et il suffit de jeter un regard aux comptes rendus de la Première Commission cette année pour constater que le pays essentiellement responsable de la violation la plus flagrante du Protocole de Genève de 1925 ces dernières années a démenti les accusations et proclamé son respect dudit Protocole.

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

Si l'on voit dans la Conférence un moyen de se prémunir, internationalement, contre tout emploi des armes chimiques, on pourrait commencer par prendre les mesures suivantes.

Premièrement, en tant que premier pas vers l'interdiction des armes chimiques, on devrait s'efforcer, sans plus tarder, de mettre pleinement en oeuvre les instruments internationaux pertinents. Il est à cet égard de la plus haute importance d'appliquer, quand il convient et comme il convient, la résolution 42/37 C fournissant les éléments nécessaires d'enquête. Il est regrettable que les procédures prévues par cette résolution n'aient pas été élaborées l'année dernière pour appuyer les travaux du Groupe de Genève cette année.

Deuxièmement, en attendant l'adoption d'une convention d'interdiction complète, actuellement négociée à la Conférence du désarmement, des mesures devraient être prises dès que possible contre les Etats qui violent les principes de l'interdiction complète des armes chimiques.

Ces mesures pourraient être les suivantes : premièrement, embargo commercial contre les Etats qui ne respectent pas le Protocole de Genève de 1925 portant prohibition des armes chimiques; deuxièmement, examen de la question par le Conseil de sécurité en vue d'une action prompte et décisive, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à l'encontre des Etats qui violent le Protocole; et troisièmement, condamnation de l'auteur de la violation par tous les Etats, sans la moindre considération politique ou bilatérale. Ce serait un bon moyen de faire pression sur les Etats qui ne respectent pas les lois internationales interdisant les armes chimiques.

De telles mesures pourraient servir de base aux propositions en matière d'armes chimiques. Sinon, on n'obtiendrait que des avantages politiques à court terme qui, à longue échéance, n'empêcheraient pas le génie de sortir de la bouteille. Il y a en jeu bien plus que des résultats à court terme et la question requiert des efforts plus sincères et plus courageux. Nous saluons tous ceux qui appuient cette loi humanitaire que nous endossons sans réserve. L'homme est trop important pour que l'on joue avec son destin.

La communauté internationale ne peut ni ne doit sacrifier ses principes ou sa sécurité simplement pour arriver à un consensus, même si le consensus est en soi fort souhaitable. Notre rôle n'est pas de mettre en péril notre vie ni celle de nos enfants pour obtenir un consensus sur des questions vitales pour la sécurité mondiale. Comment est-il possible alors de concilier les vues et doléances des

M. Mahallati (République islamique d'Iran)

victimes des armes chimiques et les violations du Protocole de Genève? Nous ne pouvons pas avoir en même temps le jour et la nuit, à moins que nous fermions les yeux.

Enfin, j'aimerais attirer l'attention de la Première Commission sur quelques phrases très intéressantes prononcées hier par le Président Reagan :

"Les monstres à l'origine de l'holocauste ont semé la mort à un point difficilement imaginable. L'énormité du crime dépasse l'entendement. On voudrait l'oublier, l'effacer à jamais de sa mémoire. Mais certains nous ont fait comprendre que nous ne devons pas oublier, que nous ne le pouvons pas et nous ne le pourrons pas."

Il a poursuivi :

"Nous promettons d'être vigilants dans notre lutte contre ceux qui suivent cet exemple."

Voilà, mot pour mot, ce que le Président a dit hier dans sa déclaration. Nous sommes impatients de voir comment l'holocauste des années 80 - les événements qui se sont produits il y a quelques mois à peine - seront vus par ceux qui, ostensiblement, versent des larmes sur un holocauste qui s'est déroulé il y a près de cinquante ans. Nous n'avons d'autre choix que de nous référer à un critère unique lorsque nous traitons ces crimes contre l'humanité car, autrement, nous demeurerons tous les victimes en puissance de cette menace effroyable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant d'Israël a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. ZIPORI (Israël) (interprétation de l'anglais) : Je regrette d'utiliser le temps précieux de la Première Commission pour un droit de réponse. J'aurais préféré un débat constructif à la polémique. Il y a quelques jours, vous avez souligné le caractère non polémique des débats au sein de notre Commission. Malheureusement, tous les représentants n'ont pas suivi cet exemple, certains se sont servis de nos discussions dans leur combat contre Israël. Dans presque toutes les régions il existe un nouvel esprit qui cherche à désamorcer les conflits par le biais de négociations pacifiques. Mais au Moyen-Orient, certains pays arabes préfèrent poursuivre leurs éternelles attaques contre mon pays. Ils utilisent à mauvais escient la Première Commission pour proférer des accusations mensongères contre Israël.

M. Zippori (Israël)

Je n'abuserai pas de la patience de la Commission en réfutant toutes ces allégations. Nous le ferons pour certaines d'entre elles dans nos déclarations. Mais il y a trois points que j'aimerais relever ici tout de suite.

Tout d'abord, on a allégué qu'il existait probablement une coopération étroite entre Israël et l'Afrique du Sud. C'est tout simplement faux. Mon gouvernement a toujours rejeté catégoriquement cette allégation. Qu'il me soit permis de citer le rapport du Secrétaire général de 1981 à ce sujet :

"En ce qui concerne l'éventualité d'une coopération de l'Afrique du Sud avec Israël dans le domaine nucléaire, ... tant qu'aucun exemple précis d'échanges ou de transactions dans le domaine nucléaire ne pourrait être cité comme preuve à l'appui de cette coopération, l'ensemble de cette question resterait du domaine des conjectures." (A/36/431, par. 13)

De plus, le 15 mai 1986, l'Organisation des Nations Unies a fait distribuer le rapport d'un groupe d'experts du Nigéria, de la Suède, de l'Union soviétique, du Venezuela et de la France, qui ont enquêté sur la capacité de l'Afrique du Sud en matière d'armement nucléaire. Ce document de 44 pages (A/CONF.137/CRP.2) a été présenté à la Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, tenue à Paris en juin 1986. C'est le rapport le plus complet que l'Organisation des Nations Unies ait jamais publié sur cette question. Certains pays sont cités dans le contexte de la coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud. Israël n'en fait pas partie. Je le répète, Israël ne figure pas dans ce rapport. Cela aurait dû suffire à faire taire ceux qui profèrent de telles allégations mensongères, mais, malheureusement, certaines délégations arabes préfèrent continuer à les répéter.

Deuxièmement, nous avons entendu dans cette commission une nouvelle allégation complètement fautive selon laquelle Israël aurait, en lançant son satellite expérimental OFFEQ 1 - dont nous sommes très fiers -, soi-disant intensifié et élargi la course aux armements au Moyen-Orient. Comme Israël l'a annoncé au moment du lancement de ce satellite, il s'agit d'un satellite strictement expérimental dont les fonctions sont les suivantes : expérimentation quant à la création d'énergie solaire, expérimentation quant à la transmission vers l'espace et la réception à partir de l'espace, vérification de la capacité de l'engin de résister au vide spatial et à l'apesanteur et collecte de données sur l'état de l'environnement spatial et sur le champ magnétique de la Terre.

M. Zippori (Israël)

Tous ces renseignements ont été communiqués au Secrétaire général conformément à la résolution 1721 B (XVI) de l'Assemblée générale et publiés dans le document A/AC.105/INF/395. Nous sommes fiers de faire partie, aux côtés de l'Argentine, du Brésil et de l'Inde, des pays en développement qui participent activement à la recherche spatiale.

Troisièmement, on blâme Israël parce qu'il serait le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Je suis certain que tout observateur impartial aura noté que nous avons à maintes reprises offert de négocier librement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires avec tous nos voisins et que nous les avons invités à participer à des négociations de paix sans préjugé.

L'attitude hostile que nos voisins persistent à adopter en rejetant nos offres constitue le seul obstacle véritable à la paix au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je rappelle aux délégations que le délai limite pour la présentation des projets de résolution a expiré il y a trois ou quatre minutes; mais si une délégation souhaite encore présenter un projet de résolution, nous l'accepterons tout de suite après la fin de cette séance.

La séance est levée à 18 h 5.